

PROCÈS-VERBAUX DU

# Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

## N° 39

Séance du mardi 5 juin 2007 à 19h30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : Mme Katia Babey Falce.

Trente-six conseillères et conseillers généraux sont présents.

Présent(e)s : M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc Birambeau, M. René Curty, M. Fabien Fivaz, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Fabienne Girardin, M. Daniel Hauri, M. Xavier Huther, M. Laurent Iff, Mme Nadia Kaious Jeanneret, M. Philippe Lagger, M. Jean-Charles Legrix, Mme Emilie L'Eplattenier, M. Didier Leuba, M. Angelo Locorotondo, Mme Sylvia Morel, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Daniel Nussbaumer, M. Alain Parel, M. Cyril Pipoz, M. Pierre-André Rohrbach, M. Emile Saison, M. Marc Schafroth, M. Eric Santschi, M. André Schreyer, Mme Evelyne Sester, M. Francis Stähli, M. Christophe Ummel, M. Pierre Zurcher.

Excusé(e)s : M. Didier Capit, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sonia Droz-Danzinelli, M. Pierre-André Monnard, M. Serge Vuilleumier

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**Mme Katia Babey Falce, présidente** : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance avec le nouveau bureau. Je tiens tout d'abord à saluer la présence de M. di Stefano, en remplacement de Mme Nadia Leòn pour le POP. J'ai également reçu une lettre de démission que je vais vous lire.

**Lettre du 14 mai 2007 de Mme Fabienne Montandon**

Madame la présidente,

Par la présente, je vous remets ma démission du Conseil général. J'y ai été élue pour la première fois au printemps 1992, puis en 1996, en 2000 et en 2004. J'ai assumé la présidence de ce Conseil en 2003-2004. Voilà donc 15 ans que je siège parmi vous.

Lors des séances de ce Conseil, j'ai connu de bons moments de même que d'autres moins agréables lors de séances tendues et houleuses. Il est temps maintenant pour moi de remettre mon mandat. Cela me permettra de trouver du temps à consacrer à ma tâche de députée au Grand Conseil et à d'autres activités hors politique. Cela donnera ainsi l'opportunité à un nouveau membre de prendre place parmi vous et de s'exercer à la politique dans notre région.

A toutes et tous je vous souhaite de poursuivre vos travaux lors de séances enrichissantes et passionnantes. Je vous adresse Madame la présidente, mesdames, messieurs les conseillers généraux, mes meilleures salutations.

**Mme Katia Babey Falce, présidente** : Mme Montandon sera remplacée par M. Cyril Pipoz, que nous tenons également à saluer.

**Amendements du Groupe UDC**

## Arrêté N° 1

Article premier.- Un crédit de **CHF 720'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul Zimmermann (entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre). Celui-ci comprend pour CHF 480'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour **CHF 240'000.-** à charge de la ville.

Article 3.- Les investissements à charge de la ville, à savoir **CHF 240'000.-** seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

Articles 2, 4 et 5 : inchangés

## Arrêté N° 2

Article premier.- Un crédit de **CHF 1'519'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la place du Marché et la mise en zone de rencontre de la place du Marché. Celui-ci comprend pour CHF 620'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour **CHF 899'000.-** à charge de la ville.

Article 3.- Les investissements à charge de la ville, à savoir **CHF 899'000.-** seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

Articles 2, 4, 5 et 6: inchangés

*Marc Schafroth, Hughes Chantraine*

**Amendement à la motion Musy du 26 mars**Tourisme vert et/ou écotourisme: quelle politique communale?

Le dernier paragraphe est formulé ainsi :

Nous demandons que le Conseil communal nous trace les lignes directrices de sa conception du tourisme vert et de l'écotourisme sur le territoire communal. Jusqu'où voit-il les limites de la « modernité » et des désagréments possibles (autant pour les citoyens que pour la faune et la flore), quelles retombées directes y aurait-il à développer ce type

d'activités autour de la ville? De même, nous aimerions voir clairement définies la gestion et la vocation futures du site du GrosCrêt-Pouillerel.

*Daniel Musy*

### **Interpellation du groupe socialiste**

#### Possibilité de procéder à des enterrements l'après-midi

En effet, le groupe socialiste soutient la demande faite depuis plusieurs années par les Eglises de la Ville, pour procéder à des enterrements l'après-midi. Les raisons de ce choix ne nous paraissent plus d'actualité et nécessite d'être réétudiées.

Cette impossibilité n'est en effet pas sans causer de nombreux problèmes à certaines familles qui vivent à l'extérieur de la ville et qui, de ce fait, ne peuvent pas être présentes le matin pour la cérémonie, ce qui conduit à devoir faire la cérémonie religieuse l'après-midi et l'enterrement le matin suivant, ce qui est difficile pour des familles endeuillées,

Le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi ce qui semble possible partout ailleurs ne l'est pas à La Chaux-de-Fonds?

De plus, le nombre d'enterrements qui posent problèmes ne semble pas être la majorité. Serait-il dès lors possible, de prévoir des exceptions pour certains cas?

Le groupe socialiste estime que le respect dû aux familles endeuillées doit permettre de répondre favorablement, quand les circonstances l'exigent, à des demandes visant à faire les enterrements l'après-midi.

*Nadia Kaious Jeanneret, Evelyne Sester, Daniel Musy, Monique Gagnebin de Pietro, Cyril Pipoz, Annie Clerc Birambeau*

### **Interpellation urgente des groupes Radical et Libéral**

#### Confiance et collaboration entre la droite et le Conseil communal, est-ce une utopie?

Lors de la dernière session du Grand Conseil, le député Jean-Pierre Veya a défendu une motion ayant pour objectif d'augmenter le taux maximum de la courbe fiscale tant sur le revenu que sur la fortune. Il proposait même de passer de 14 à 20% pour le revenu et de 3 à 7% pour la fortune.

Heureusement, un amendement déposé par les Verts demandant de supprimer les pourcentages dans la motion et qui la limite à l'étude uniquement a été accepté.

Une guerre ouverte s'est déclarée au Grand conseil à propos de la fiscalité, la motion ayant été acceptée par 57 voix contre 55.

Tout le monde s'était pourtant entendu pour régler les problèmes du canton sans remettre en cause notre fiscalité tant à la hausse qu'à la baisse.

Sur le plan communal, le législatif et l'exécutif saluaient la bonne collaboration entre la gauche et la droite lors de l'approbation des comptes 2006, voici un mois.

Nous étions d'accord d'assainir notre situation financière et de ne plus parler fiscalité puisqu'en mars de cette année encore, la commission financière renonçait à une augmentation de la quotité d'impôts.

Quelle est la position du Conseil communal dans cette affaire?

A-t-il mandaté le député Veya à défendre cette motion pour obtenir de nouvelles recettes futures?

Est-ce une initiative personnelle du député Veya ?

Dans tous les cas, nous déplorons cette attitude.

A nouveau, l'image de La Chaux-de-Fonds dans l'ensemble du canton est ternie. Nous passons pour des gens qui ne peuvent régler leurs problèmes et qui veulent profiter des contribuables aisés.

A force de jouer à ce jeu, ils partiront tous, ces bons contribuables!

Nous attendons avec intérêt la réponse du Conseil communal.

*Sylvia Morel, René Curty, Laurent Iff, Xavier Hüther, Pierre-André Rohrbach*

### **Amendement des groupes libéral et radical**

**Article premier.-** Un crédit de CHF **1'849'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la place du Marché et la mise en zone de rencontre de la place du Marché. Celui-ci comprend pour CHF 620'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour **CHF 1'229'000.-** à charge de la Ville.

*Sylvia Morel, Laurent Iff*

### **Amendement des groupes socialiste et des verts**

**Article premier.-** Un crédit de CHF **1'770'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la place du Marché et la mise en zone de rencontre de la place du Marché. Celui-ci comprend pour CHF 620'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour **CHF 1'150'000.-** à charge de la Ville.

*Pierre-Alain Borel, Philippe Lagger*

### **Amendement du Conseil communal**

Article 3 : Les investissements à charge de la ville, à ~~savoir CHF 1'214'000.-~~ seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75%

**Mme Katia Babey Falce, présidente :** Nous avons deux procès-verbaux à adopter. Nous tenons à remercier Mme Brand, qui est absente ce soir et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, pour le procès-verbal No 36. Elle est toujours accidentée et, comme vous pouvez le constater, il n'y a personne à côté du preneur de son ce soir car Mme Emery est malade. Nous la remercions pour son procès-verbal No 37.

### **Les procès-verbaux No 36 et 37 sont adoptés moyennant les remarques ci-dessous :**

Procès-verbal N° 37 : Le Conseil communal ne siégeait pas in corpore mais Mme Frésard était excusée.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Page 3158, il avait été demandé par le président que les personnes impliquées dans un sujet quittent la salle et cela ne figure pas dans le procès-verbal et je trouve que c'est dommage. Il serait bien que l'on indique quand les gens quittent la salle et quand ils reviennent.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**



**ORDRE DU JOUR**

**39<sup>e</sup> séance du Conseil général du mardi 5 juin 2007**

**à 19h30**

**à l'Hôtel-de-Ville**

1. Election
  - a) d'un membre à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle en remplacement de Mme Nadia León (POP), démissionnaire
  - b) d'un membre à la Commission de la Bibliothèque de la Ville en remplacement de Mme Marianne Lebet (Verts), démissionnaire
  - c) d'un membre à la Commission scolaire en remplacement de M. Claude-François Monnat (UDC), démissionnaire
  - d) d'un membre à la Commission scolaire et d'un membre à la Commission des sports en remplacement de Mme Céline Varin (UDC), démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 23 mai relatif à une demande de crédit de CHF 795'000.- TTC pour le réaménagement de la rue du Marché et de la mise en zone de rencontre du tronçon de la rue Jean-Paul Zimmermann entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre, et à une demande de crédit de CHF 1'834'000.- TTC pour le réaménagement de la place du Marché
3. Motion de M. Daniel Musy (PS) et consorts déposée le 26 mars 2007  
Tourisme vert et/ou écotourisme : quelle politique communale ?

CONSEIL COMMUNAL

### Nomination dans les commissions

- a) d'un membre à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle en remplacement de Mme Nadia León (POP), démissionnaire : **reporté**
- b) d'un membre à la Commission de la Bibliothèque de la Ville en remplacement de Mme Marianne Lebet (Verts), démissionnaire : Mme **Sophie Kernén**
- c) d'un membre à la Commission scolaire en remplacement de M. Claude-François Monnat (UDC), démissionnaire : **reporté**
- d) d'un membre à la Commission scolaire et d'un membre à la Commission des sports en remplacement de Mme Céline Varin (UDC), démissionnaire : **respectivement Mlle Emilie L'Eplattenier et M. Jacques Vauthier.**

**Mme Katia Babey Falce, présidente :** Nous allons pouvoir passer au point 1 de l'ordre du jour. En préambule, je tenais à dire au Conseil communal que c'est « Madame » la présidente. Au début du rapport, il est indiqué « Monsieur » le président.



## VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

### RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 795'000.- TTC pour le réaménagement de la rue du Marché et de la mise en zone de rencontre du tronçon de la rue Jean-Paul Zimmermann entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre, et à une demande de crédit de CHF 1'834'000.- TTC pour le réaménagement de la place du Marché

(du 23 mai 2007)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### CONTEXTE

L'attractivité du centre-ville a été placée parmi les priorités du Conseil communal en matière d'urbanisme en tant que contribution à l'image de la Ville et à sa qualité de vie.

L'espace situé aux alentours des places de l'Hôtel-de-Ville, de la Carmagnole, du Marché et Le Corbusier fait l'objet de réflexions prioritaires, vu sa situation stratégique, son identification comme véritable centre-ville par la population et aussi de façon à le faire précéder les projets qui accompagneront le plan spécial de la gare aux marchandises et, en particulier, son lien avec la place de la gare.

Censé permettre de relancer un mouvement positif en faveur d'un aménagement progressif des espaces urbains, le projet de la rue du Collège-Industriel a été accepté en mars dernier par votre Conseil, par 21 voix contre 13.

Bien que préparé de longue date, testé par un aménagement provisoire en 2006, prenant en compte les remarques suscitées à cette occasion et répondant de surcroît à une certaine attente d'une partie des riverains impatients de connaître le statut définitif de cette rue, ce projet a finalement davantage cristallisé les positions qu'ouvert une nouvelle voie en faveur d'un aménagement urbain soucieux de la qualité de vie.

Plus que le débat qu'aurait provoqué le lancement d'un référendum à ce sujet, le Conseil communal a surtout souhaité éviter un blocage politique sur la question de l'aménagement des espaces publics et un nouveau report des autres projets en préparation. Malgré le vote positif du Conseil général, il est ainsi arrivé à la conclusion qu'il convenait de retenir un autre projet comme premier pas capable d'initier une nouvelle dynamique positive dans ce domaine. Lors des concertations avec les représentants des divers partis intervenues après le vote de votre Conseil, le réaménagement de la place et de la rue du Marché est apparu comme davantage capable de recueillir le soutien des différents groupes et de donner lieu à cette dynamique.

Par le présent rapport, le Conseil communal vous soumet dès lors une demande de crédit en faveur du réaménagement des place et rue du Marché, ainsi que la proposition, certes peu usuelle, de revenir – en l'annulant – sur le vote de mars dernier en faveur de l'aménagement de la rue du Collège-Industriel.

L'aménagement de la place et de la rue du Marché ne constitue pas un nouveau projet dans la mesure où il avait été annoncé lors de l'élaboration du budget 2007 et que le Conseil communal avait prévu de vous soumettre la demande de crédit y relative d'ici au début de l'été. Le vieillissement des infrastructures souterraines, de même que l'état de la surface de la place, imposent leur renouvellement à brève échéance.

En mettant la priorité sur ce projet, le Conseil communal vous propose donc, avant tout, une modification des priorités entre les projets d'aménagement. Concernant la rue du Collège-Industriel, il s'est toutefois engagé à ne pas revenir devant votre Autorité avec un projet d'aménagement au cours de la présente législature, de sorte que l'acceptation des arrêtés ci-dessous confirmera la restitution de cette rue au trafic. L'accès depuis la rue Numa-Droz sera toutefois condamné vu les dangers signalés dans le cadre de la consultation conduite lors de l'élaboration du premier projet.

De l'avis du Conseil communal, la question des cheminements piétonniers en direction du centre – à distinguer des véritables zones piétonnes animées par la vie commerciale – devra néanmoins être reprise en lien avec la mise en œuvre des principes du plan directeur de la mobilité. Même si cette réflexion ne sera pas relancée avant la fin de la législature, la question du statut de la rue du Collège-Industriel devra, le moment venu, être reprise dans ce cadre, dans la mesure où, dès la conception du complexe Espacité, cette rue a été imaginée comme un lien privilégié entre la place Le Corbusier et la Bibliothèque de la Ville, ainsi que l'atteste l'arche ouverte dans le bâtiment Nord du complexe.

#### LA RUE ET LA PLACE DU MARCHÉ – UN PEU D'HISTOIRE.

Peu après l'incendie de 1794 qui a détruit les deux tiers du village de La Chaux-de-Fonds, les Autorités de l'époque décident de rebâtir maisons et place autour de la Croix-de-Ville, rencontre des chemins menant au Locle, à Neuchâtel, ou encore en direction de l'Évêché de Bâle ou vers la France.

Les nouveaux bâtiments prennent place autour de la Croix-de-Ville pour former la place du Marché de l'époque (aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville).

Sur le plan de 1869, il est possible de constater qu'un autre espace public majeur était déjà planifié, la place Neuve avec, dans son prolongement du côté ouest, la rue de la place Neuve.

A cette époque, la place Neuve sert surtout aux joutes orales et aux débats publics, le marché prenant place, lui, sur la place qui lui est dédiée.

Petit à petit, l'activité des maraîchers se déplace vers la Place Neuve au détriment de la place du Marché qui perd progressivement de son importance. Sur le plan de 1875, la place Neuve figure toujours en tant que telle, mais il est spécifié également entre parenthèse *marché*.

Dès 1893, la dénomination rue du Marché succède à celle de place Neuve.

Cent ans plus tard, la place Neuve est toujours mentionnée sur le plan officiel de la ville et la mention *marché* demeure.

Au fil du temps et jusqu'à aujourd'hui, la place Neuve s'est affirmée comme le lieu principal des activités publiques et du marché pour finalement devenir la place du Marché.

L'importance urbanistique et l'intérêt architectural que cette place suscite se manifestent notamment par la construction de bâtiments prestigieux qui viennent ceindre son périmètre et lui donner son caractère.

La place et ses bâtiments sont, à cet égard, reconnus comme un ensemble prioritaire d'intérêt.

#### LA RUE ET LA PLACE DU MARCHÉ – ÉTAT DES INFRASTRUCTURES.

##### - **Collecteurs**

Le collecteur principal de la Ville – véritable colonne vertébrale du réseau d'évacuation - chemine sous la place du Marché, de la rue Neuve à la rue du 1<sup>er</sup> Mars.

Datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, son état est jugé suffisamment critique pour nécessiter soit un assainissement complet (reconstruction- renforcement par l'intérieur), soit sa reconstruction. Les travaux, maintes fois planifiés, ont été reportés par manque de budget.

##### - **Chaussée et trottoirs**

Quiconque se rend sur cette place peut juger de l'état de dégradation avancé du revêtement et des amples déformations traduisant des problèmes importants de tenue de l'assise.

Un assainissement complet s'annonce donc impératif à très court terme.



*Légende : à plusieurs endroits la place du Marché est dans un piteux état.*

Le réaménagement de la place du Marché est aujourd'hui rendu nécessaire, d'une part par l'impérieux besoin de procéder à la réfection du collecteur d'égouts situé sous la place (arrivé en fin de vie), et d'autre part par l'état actuel de la place qui donne des signes d'un certain laisser-aller (transformant ainsi par endroit la place en véritables piscines). Le réaménagement de la place du Marché doit donc être entrepris.

#### LA RUE ET LA PLACE DU MARCHÉ – PRINCIPE DU PROJET

Souvent évoqué, le réaménagement de la place du Marche semble donc pouvoir bénéficier d'un heureux calendrier pour retrouver son lustre d'antan.

Comme mentionné plus haut, le collecteur principal doit être soit assaini entièrement par l'intérieur, soit reconstruit.

Compte tenu du fait que les coûts estimatifs sont du même ordre de grandeur pour les deux solutions, la solution de la reconstruction a été privilégiée et retenue pour les raisons suivantes :

- Possibilité de travailler en tous temps "à sec" en construisant le nouveau tronçon de collecteur à côté de l'ancien. Durant les travaux, le collecteur actuel continue d'assurer sa fonction. A la fin des travaux, les eaux seront déviées dans le nouveau collecteur et l'ancien sera mis hors fonction et comblé par des matériaux de remplissage de types grave ou sable stabilisé, cette opération se faisant par des injections ponctuelles le long du tracé.
- Possibilité d'augmenter le diamètre, donc d'améliorer le débit du collecteur.
- Limitation des conflits avec la circulation. Le projet prévoit de faire passer le nouveau collecteur par le passage Zimmermann puis par la rue du Marché, avant de traverser la place du Marché (voir plan). Les réseaux collecteurs secondaires ainsi que les branchements seront repris en conséquence.

L'assainissement par l'intérieur est une opération beaucoup plus délicate notamment par temps d'orage qui oblige à stopper à chaque fois les travaux et à retirer le matériel du collecteur. Les travaux devant être exécutés depuis l'intérieur sont donc plus longs et réduisent le diamètre final de la canalisation, ce qui n'est pas souhaitable, car nous avons des inondations fréquentes à l'amont immédiat du tronçon à refaire. De plus, le coût est identique, voire supérieur en fonction des inconnues inhérentes à tout travaux de rénovation.



*Légende :tracé actuel (trait plein) et tracé futur du collecteur (traitillé) et raccords.*

Prenant comme point de départ la nécessité de procéder à la réfection complète des infrastructures situées sous la rue et place du Marché, soucieux de préserver les intérêts de chacun mais aussi de faire avancer la Ville, le Conseil communal a procédé, depuis le printemps 2006, à des essais à l'échelle 1 : 1 de réaménagement de la place du Marché.

De nombreux projets de réaménagement ont été évoqués depuis quelques années maintenant, suscitant moult débats, fantasmes et inquiétudes, tant de la part des riverains (commerçants et habitants) que de la population dans son ensemble.

Ces essais ont été réalisés à l'aide de moyens légers (peinture presque exclusivement et signalisation routière impérative) permettant un temps de réaction rapide. Après quelques adaptations, le projet semble donner satisfaction dans son ensemble.

C'est pourquoi le projet, objet du présent rapport, ne va pas proposer sur le principe de révolution en comparaison de la situation actuelle (situation avril

2007) mais plutôt inscrire cet aménagement dans le long terme en procédant à la réalisation en dur des aménagements figurés aujourd'hui par de la peinture.

Cela permettra de doter les commerces avoisinant de trottoirs réellement agrandis pour y déployer toutes sortes d'activités, notamment des terrasses de café et de restaurants<sup>1</sup>.

La place ne sera pas couverte. En effet, de l'avis du Conseil communal, envisager la couverture de la place aurait été préjudiciable à tout progrès dans la perspective de son aménagement. Premièrement, la couverture de la place aurait nécessairement conduit à renoncer à une part importante du stationnement. Or, les aménagements provisoires effectués en 2006 ont démontré l'extrême sensibilité de cette question, pour laquelle aucune solution alternative n'existe aujourd'hui. Deuxièmement, la couverture de la place est controversée, certains estimant qu'elle prêterait la perspective autorisée aujourd'hui sur plusieurs bâtiments remarquables jouxtant la place. Troisièmement, il est apparu aussi que cette place était celle qu'une partie de la population avait plaisir à fréquenter pour profiter de la météo clémente. Enfin, la situation des finances de la Ville, encore fragile, impose de se limiter à des aménagements modestes, ce qui exclut d'importantes dépenses d'infrastructures.

Le Conseil communal a donc renoncé à additionner l'ensemble de ces problématiques et a retenu un projet relativement consensuel, qui ne rend toutefois pas impossible une couverture ultérieure de la place.

Le stationnement est donc maintenu sur la place du Marché (environ 62 places à durée limitée + 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite) et des arbres en bac seront installés de manière linéaire au centre, formant ainsi une « colonne vertébrale » de la place.

Le fait de placer des arbres en bac contribue à conserver à la place du Marché sa modularité, les arbres pouvant être déplacés au gré des besoins des organisateurs de manifestations.

Vu les efforts consentis pour le réaménagement de cette place, dans un souci d'esthétisme, mais aussi pour limiter les nuisances aux riverains, la déchetterie sera enterrée. De plus, ces containers à ordures ménagères seront installés, permettant de diminuer la pénibilité du ramassage des ordures par l'abandon de leur collecte au porte-à-porte. Un autre avantage de cette solution est de n'avoir jamais de sacs d'ordures et autres objets traînant devant les portes des maisons et - surtout - des commerces, favorisant ainsi l'attrait de ceux-ci.

Deux tubes seront placés sous le revêtement, le long des façades des immeubles et dans l'axe central de la place, de manière à accueillir le câblage électrique :

- pour l'alimentation des stands des marchés (frigos, balances électroniques, etc.), le raccordement au réseau se fera par des douilles

---

<sup>1</sup> Il est utile de préciser ici qu'une fois le réaménagement effectif, les services communaux seront particulièrement attentifs à l'aspect esthétique du mobilier et des aménagements qui occuperont la place.

installées directement dans le sol, auxquelles viennent se brancher des prises électriques. Vu les efforts consentis pour donner à cette place un nouveau visage cette solution, bien que plus onéreuse que la pose d'une armoire dans un coin de la place, a été retenue pour des raisons d'intégration au site

- d'un éclairage indirect de la place par réflexion sur les façades.

Une extension du réaménagement de la place du Marché est prévue sur la rue du Marché de manière à créer une liaison à dominante piétonne entre la place Le Corbusier et la place du Marché.

Le sens de circulation de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann est inversé de manière à créer une sortie plus aisée de la place du Marché, réglée par des feux, après le carrefour de la Grande-Fontaine. Ce changement de sens de circulation complète également celui décidé pour le parking Espacité, en accord avec les propriétaires du complexe (l'accès au stationnement souterrain se fera par l'Ouest pour en sortir par l'Est, soit une inversion des entrées-sorties par rapport à la situation actuelle). Cette modification, décidée en lien avec des travaux d'entretien envisagés à l'intérieur du parking et selon le planning établi pour ceux-ci, permettra notamment d'améliorer la sécurité en Est du complexe et évitera de réinjecter le trafic au sein de l'espace conçu comme prioritairement piéton.

Quoiqu'il en soit, le réseau des rues collectrices ne sera pas bouleversé par ce changement mineur de sens de circulation et ne nécessite donc pas de mandat parallèle pour une étude de circulation.

Des contacts sont actuellement en cours avec différents interlocuteurs pour installer sur la façade Nord des immeubles du front sud de la rue du Marché, une marquise permettant de rejoindre à couvert la place Le Corbusier à la place du Marché.



*Légende : des marquises devraient être installées sur les façades nord des immeubles du front sud de la rue du Marché pour créer un cheminement couvert entre la place Le Corbusier et la place du Marché.*

Ce projet a d'ores et déjà été présenté à la Commission d'urbanisme, aux commerçants riverains ainsi qu'aux maraîchers. Il a reçu de manière générale un

bon accueil et a suscité quelques remarques constructives qui ont été intégrées dans la version définitive du projet dont nous vous livrons les détails ci-dessous.

LES DÉTAILS DU PROJET (VOIR AUSSI PLANS ANNEXÉS)

- Changement du collecteur (depuis carrefour J.-P.-Zimmermann / Léopold-Robert jusqu'à la fontaine des Six-Pompes).
- Réfection complète de la superstructure de la place et des trottoirs inscrits dans le périmètre.
- Création de trottoirs continus le long de la rue Neuve.
- Création de seuils d'entrées/sorties pour les accès au périmètre depuis le nord.
- Déplacement de la fontaine dans l'axe de la rue du Stand (ce point sera encore étudié en fonction des manifestations prévues sur la place).
- Création d'une déchetterie enterrée en Est de la place (en lieu et place de l'actuelle déchetterie en surface).
- Mise en place de collecteurs enterrés à ordures ménagères en ouest de la rue du Marché.
- Pose de tubes électriques pour le câblage électrique.
- Installation de tableaux encastrés pour l'alimentation électrique des animations qui se déroulent sur la place du Marché.
- Maintien du stationnement sur la place du Marché (62 + 2 handicapés).
- Végétalisation de la rue et de la place du Marché (arbres en bacs).
- Inversion du sens de circulation sur la rue du Marché et Jean-Paul-Zimmermann. Statu quo au niveau du stationnement sur la rue Jean-Paul-Zimmermann.
- Réorganisation du stationnement sur la portion Est de la rue du Marché (longitudinal plutôt qu'en épis, 4).
- Remise du stationnement sur la portion ouest de la rue du Marché (1 + 1 handicapés).
- Création d'emplacements réservés au stationnement des vélos sur la place du Marché.

L'éclairage actuel de la place du Marché demeure. Toutefois, la pose de tubes destinés à recevoir le câblage électrique nécessaire à son renouvellement est prévu.

Le renouvellement de l'éclairage public constitue en soi un mandat propre que, pour des questions de calendrier, le Conseil communal n'a pas pu vous proposer dans ce rapport. En effet, une étude externe devra être commandée à un éclairagiste spécialisé dans l'éclairage public. Les moyens financiers pour réaliser ses conclusions seront donc sollicités ultérieurement.

Le Conseil communal se préoccupe donc de l'attractivité du centre-ville et entend, dans la limite des ressources actuelles de la Ville, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa (re)vitalisation (économique et sociale) pour garantir une qualité de vie de haut niveau

Le projet présenté ici à votre Conseil est fédérateur au-delà des barrières partisans, capable de créer le consensus et de donner un nouvel élan aux commerces situés aux alentours de la place.

Il bénéficie surtout d'un calendrier des travaux favorables qui va permettre, après des travaux d'infrastructures lourds, de rendre à la place le lustre et le rôle qu'elle revêtait auparavant.

A ce sujet, il est prévu de réaliser les travaux sur la rue du Marché cette année encore. Avec les manifestations qui s'y sont déroulées ce printemps ou s'y dérouleront cet été (le Tour de Romandie les 2 et 3 mai, Helvétissima en juin, la Plage en août et la Braderie en septembre), et vu l'importance des travaux à entreprendre sur les infrastructures souterraines, l'aménagement de la place elle-même ne pourra démarrer avant le mois de septembre. Par conséquent, son achèvement ne se fera qu'en 2008.

#### PLANNING DES TRAVAUX

Comme mentionné plus haut, compte tenu des manifestations devant se dérouler dans la zone centre-ville – vieille ville, notamment la Braderie, les travaux sur la place du Marché ne pourront pas commencer avant la 2<sup>ème</sup> semaine du mois de septembre. Les travaux démarreront donc par la construction de la portion de collecteur située sous la rue Jean-Paul-Zimmermann et la rue du Marché, ainsi que par l'aménagement de la rue du Marché.

Les travaux sont planifiés comme suit, pour autant que la demande de crédit soit approuvée par votre Conseil et ne fasse pas l'objet d'un référendum :

- **Juin**

Elaboration des documents de soumission et mise en soumission publique.

- **Août**

Adjudication des travaux.

Démarrage des travaux sur la rue du Marché et la rue Jean-Paul-Zimmermann (construction du nouveau collecteur et aménagement de la rue du Marché).

- **Fin septembre**

Démarrage des travaux sur la place du Marché.

- **Fin Octobre**

Fin des travaux sur la rue du Marché et la rue Jean-Paul-Zimmermann (à l'exception du tapis définitif).

▪ **Fin Août 2008**

Fin des travaux.

COÛTS

Les coûts inhérents aux travaux de réaménagement de la rue et de la place du Marché se décomposent en deux parties distinctes, d'une part les travaux souterrains (infrastructures) avec leurs contraintes et d'autre part les travaux d'aménagements de surfaces.

Le Conseil communal a choisi d'informer votre Conseil sur deux variantes – A et B - du projet. Si le fond ne change pas, l'aspect général du projet et ses coûts, eux, varient, la différence entre les 2 projets se portant sur l'apparence et la qualité du revêtement.

C'est pourquoi le Conseil communal, par souci de transparence, vous présente les deux variantes. Son choix en revanche est arrêté ; il préconise clairement la variante B et vous suggère d'en faire autant, ceci pour les raisons suivantes :

- La variante A, bien que moins onéreuse, ne comporte pas le même intérêt urbanistique que la variante B, plus aboutie eu égard notamment à la délimitation claire des espaces (mixtes et de stationnement) et au rendu esthétique de la place.
- Vu les enjeux autour des aménagements urbains et le caractère symbolique du périmètre considéré (objet de nombreuses spéculations depuis de longues années), les attentes de la population sont grandes vis-à-vis de ce projet et il est du devoir du Conseil communal de proposer un projet suffisamment ambitieux et qui apporte un réel changement à cette place, afin de répondre aux attentes de la population.
- Cet aménagement revalorisera tout le périmètre et marquera visiblement l'image de la Ville qui se donne ainsi les moyens de ses ambitions.
- La revitalisation du centre-ville passe par le réaménagement des espaces publics. Un centre-ville convivial, c'est aussi des espaces différents marqués par un mobilier particulier, un revêtement particulier, etc., qui pourront être occupés par les commerçants riverains.

Le coût du projet a été devisé comme suit :

<b>Rue du Marché</b>	<b>Variante A CHF</b>	<b>Variante B CHF</b>
<i>Infrastructures</i>		
Changement du collecteur	480'000.-	480'000.-
<i>Superstructures</i>		
Réfection de la rue du Marché	225'000.-	300'000.-
<i>Végétalisation</i>		
Réalisation de bacs à arbres et achat d'arbrisseaux	15'000.-	15'000.-
<i>Total rue du Marché</i>	<u>720'000.-</u>	<u>795'000.-</u>

<b>place du Marché</b>	<b>Variante A CHF</b>	<b>Variante B CHF</b>
<i>Infrastructures</i>		
Changement du collecteur	620'000.-	620'000.-
Déchetterie et conteneurs à ordures enterrés	110'000.-	110'000.-
<i>Fontaine</i>		
Déplacement de la fontaine dans l'axe de la rue du Stand (déplacement et raccordement aux réseaux, mise en circuit fermé)	79'000.-	79'000.-
Alimentation en eau	45'000.-	45'000.-
<i>Alimentation électrique</i>		
Installation de neuf tableaux électriques rétractables pour alimentation de détail (pour maraîchers, manifestations, etc.)	190'000.-	190'000.-
<i>Eclairage public</i>		
Pose d'un tube destiné à recevoir à futur un nouvel éclairage de la place	20'000.-	20'000.-
<i>Superstructures</i>		
Réfection de la place du Marché	485'000.-	735'000.-
<i>Végétalisation</i>		
Réalisation de bacs à arbres et achat d'arbrisseaux	35'000.-	35'000.-
<i>Total place du Marché</i>	<i>1'584'000.-</i>	<i>1'834'000.-</i>
<b>Total du coût du projet</b>	<b>2'304'000.-</b>	<b>2'629'000.-</b>

Les plans des variantes A et B sont annexés au présent rapport.

#### CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES

##### Infrastructures :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :

(CHF 110'000.- \* 2.5 %)

CHF 2'750.-

(Les montants de CHF 480'000.- et CHF 620'000.- relatifs aux changements de collecteurs, sont financés par la taxe d'épuration et ne sont, dès lors, pas à charge de la Ville).

- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 2'090.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 4'840.-

Fontaine :

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- amortissement :  
(CHF 79'000.- + 45'000.- = CHF 124'000.- \* 5%) CHF 6'200.-

- intérêts à 3.8% (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 2'356.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 8'556.-

Alimentation électrique de détail :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :  
(CHF 190'000.- \* 5 %) CHF 9'500.-

- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 3'610.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 13'110.-

Eclairage public :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :  
(CHF 20'000.- \* 5%) CHF 1'000.-

- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 380.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 1'380.-

Aménagements de surface :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :  
(CHF 40'000.- + 260'000.- + 65'000.- +  
670'000.- = CHF 1'035'000.- \* 5 %) CHF 51'750.-

- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 19'665.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 71'415.-

Végétalisation :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :  
(CHF 15'000.- + 35'000.- = CHF 50'000.- \* 2 %) CHF 1'000.-

- intérêts à 3.8 % (taux moyen des emprunts Ville)  
sur la moitié de l'investissement CHF 950.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 1'950.-

Récapitulatif des coûts à charge de la Ville :

	Amortissements annuels	Taux d'amortis- sement	Intérêts annuels moyens	Coûts annuels moyens
Infrastructures	CHF 2'750.-	2.5 %	CHF 2'090.-	CHF 4'840.-
Fontaine	CHF 6'200.-	5.0 %	CHF 2'356.-	CHF 8'556.-
Alimentation électrique de détail	CHF 9'500.-	5.0 %	CHF 3'610.-	CHF 13'110.-
Eclairage public	CHF 1'000.-	5.0 %	CHF 380.-	CHF 1'380.-
Aménagements de surface	CHF 51'750.-	5.0 %	CHF 19'665.-	CHF 71'415.-
Végétalisation	CHF 1'000.-	2.0 %	CHF 950.-	CHF 1'950.-
<b>Total</b>	<b>CHF 72'200.-</b>	<b>4.75 %</b> (taux moyen)	<b>CHF 29'051.-</b>	<b>CHF 101'251.-</b>

Pour ce qui concerne les coûts portés à charge de la taxe d'épuration ils se montent annuellement à CHF 46'750.- ce qui représente une augmentation de 1,34 cts/m<sup>3</sup>. Les coûts liés aux containers utilisés pour les ordures ménagères seront imputés à la taxe déchets.

Les travaux susmentionnés figurent au budget 2007 dans les crédits à solliciter pour un montant de CHF 1'800'000.- (CHF 900'000.- pour les travaux liés au collecteur et CHF 900'000.- pour les aménagements de surface). La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget 2007.

La première estimation budgétaire n'a été effectuée que sur la base des travaux de génie-civil non détaillés. Seuls un simple assainissement des infrastructures et une remise en état des surfaces avaient été estimés. Le Conseil communal a finalement choisi de construire un nouveau collecteur et a souhaité privilégier d'emblée un aménagement de qualité avec l'usage d'enrobé coloré .

Néanmoins, la planification de détail des projets mentionnés dans l'introduction a démontré que l'aménagement de la place du Marché, compte tenu des nombreuses contraintes à intégrer en 2007 (Vivamitiés, Plage, et Braderie

notamment), ne pourrait être réalisé complètement durant cet exercice. Le projet qui vous est proposé conduira donc à un allègement de la charge d'investissement pour l'exercice 2007, mais à la nécessité d'inclure le montant relatif aux travaux engagés en 2008 dans le budget du prochain exercice.

Pour des raisons de planification des travaux, de délais (mise en soumission, etc.) et de divers engagements pris à l'égard de tiers, l'aménagement de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann devra impérativement être réalisé en 2007. C'est pourquoi l'arrêté portant sur ce secteur a été envisagé assorti de la clause d'urgence de manière à pouvoir débiter les travaux au plus vite en été 2007 encore pour les achever au plus tard en octobre 2007 (seule la dernière couche du revêtement risque de ne pas pouvoir être posé en 2007 pour des questions de température d'application). La clause d'urgence a été abandonnée pour des raisons juridiques et politiques. La mise en soumission sera lancée pendant le délai référendaire.

La rue sera remise provisoirement au trafic à fin octobre 2007. Ainsi, les deux nouveaux commerces qui s'ouvriront en novembre sur la rue du Marché (l'un d'entre eux qui prévoyait d'ouvrir dès le mois d'août a accepté de reporter son ouverture en novembre) ne souffriront pas des nuisances provoquées par le chantier. Il est en effet important pour ces nouveaux commerces qui doivent se faire connaître de leur clientèle, ou habituer leurs anciens clients à leur nouvel emplacement, de ne pas être préterités par des travaux compromettant un accès aisé à leur porte et devant leur vitrine. Cette situation serait par ailleurs contraire aux efforts déployés par la Ville depuis plusieurs années pour encourager le commerce au centre-ville.

Toujours dans un souci de causer le minimum de nuisances aux utilisateurs de ce secteur, en particulier les maraîchers et les commerces existants, le chantier de la place du Marché sera mené en plusieurs phases, en ayant soin de laisser en tous temps l'usage d'une moitié de la place. Dans la mesure où cela s'avérera nécessaire, la place de la Carmagnole pourra servir de lieu d'accueil pour les maraîchers lorsque les conditions du chantier rendront trop restreintes les espaces et surfaces à disposition.

#### CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Les travaux de génie civil ne pouvant être effectués par les services de la Ville, ceux-ci seront confiés à une entreprise spécialisée. Aucune conséquence sur les ressources humaines n'est donc à prévoir.

#### RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE

Néant.

#### ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'impact du projet sur le développement durable est positif puisqu'il entend améliorer la qualité de vie et la convivialité au centre-ville et ainsi dynamiser le commerce local.

La mise en circuit fermé de l'alimentation en eau de la fontaine va également permettre de grandes économies d'eau, bien de consommation qui va devenir de plus en plus rare à l'avenir.

#### CLASSEMENT DE MOTIONS

**Motion de M. Patrick Herrmann et consorts "Vers une ville plus conviviale à l'abri des rigueurs du climat: une place du Marché couverte" déposée le 28 mars 2001, signée par des conseillers généraux des Verts, du PS, du POP et du parti libéral ; votée le 26 mars 2002 par 36 voix sans opposition.**

*Notre ville souffre d'un déficit d'image, et ceci aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur. Les qualités qui lui sont reconnues sont celles de son industrie, de son architecture, de sa culture, de sa nature. L'impression qu'elle véhicule est celle d'une ville peu conviviale, d'une ville dont la population sort peu, d'une ville à la merci des rigueurs du climat.*

*Considérant que le cœur naturel de la cité est sa place du Marché et que c'est de ce lieu que pourrait s'étendre la dynamique susceptible de la revivifier, les soussignés prient le Conseil communal de mettre à l'étude une couverture partielle ou totale de cette place, sans en dénaturer l'apparence, en jouant la transparence, la modularité, voire l'amovibilité. A cet effet, le lancement d'un concours d'architecture aurait l'avantage de lancer le débat dans la population et de faire parler de la ville ailleurs...*

*Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un projet d'envergure, mais nous sommes également certains que nous pouvons rassembler notre population autour d'une vision commune et dynamique de l'avenir. Outre de modifier la perception de la ville et de retisser sa vie sociale, ce projet aurait l'avantage vis-à-vis de l'extérieur de renforcer son pôle architectural et donc la cohérence de son image.*

**Motion de M. Gérard Bosshart et consorts « Pour un nouvel aménagement de la place du Marché » déposée le 23 mars 2004, signée par des conseillers généraux libéraux ; votée le 2 février 2005 par 29 voix contre 6.**

*Pour un nouvel aménagement de la place du Marché !*

*La place du Marché a représenté de tout temps un lieu important dans le tissu économique et social de notre Ville. Chacun se rend compte toutefois que cette Place mériterait d'être aménagée de manière à renforcer sa vocation naturelle et traditionnelle de lieu de rencontre et d'échanges, dont le marché hebdomadaire ne constitue qu'un des aspects le plus traditionnel.*

*Or, malgré l'évolution des mœurs et des techniques, et malgré l'attente de la population et des commerçants, cette Place n'a subi aucun changement depuis plus d'un siècle, si ce n'est le marquage au sol des places de parc.*

*A notre connaissance, à l'exception d'une motion déposée en mars 2002 sous le titre « Vers une ville plus conviviale à l'abri des rigueurs du climat: une place du Marché couverte », dont l'étude a été noyée dans le rapport concernant le plan de mobilité, aucune étude officielle et plus vaste que la simple couverture de la*

*place n'a été conduite ou est en cours en vue d'aménager différemment la place du Marché et de renforcer son rôle central.*

*Nous demandons par conséquent au Conseil communal de mener une étude inventive en vue d'aménager la place du Marché, d'y organiser différemment la circulation et le parcage, d'y créer éventuellement une zone de rencontre, voir de la couvrir partiellement ou totalement, le tout dans le respect de sa vocation.*

Le présent rapport démontre que le Conseil communal partage l'analyse posée par les motionnaires quant au rôle joué par la place du Marché, à la nécessité d'en revoir l'aménagement et à l'importance à accorder de façon générale aux aménagements urbains qui contribuent à façonner le visage d'une ville, pour ses habitants comme pour ses visiteurs.

Pour les motifs également exposés dans ce rapport, la couverture de la place semble aujourd'hui peu réaliste, tant du point de vue financier que de celui de l'organisation du stationnement en lien avec la vie commerçante. Elle est en outre controversée du point de vue architectural. Le Conseil communal a donc choisi de privilégier un réaménagement immédiat de la place, qui renonce à cette couverture sans l'exclure à long terme, plutôt qu'un nouveau report de tout projet sur cette place.

Il vous propose en conséquence de classer les deux motions ci-dessus.

#### CONCLUSION

Comme il a souvent eu l'occasion de l'évoquer depuis quelques mois, le Conseil communal considère que l'aménagement des espaces publics constitue l'une des dimensions importantes de l'image de la Ville et de sa qualité de vie. Pour que La Chaux-de-Fonds, qui a créé des emplois par centaines en 2006 tout en perdant des habitants, apparaisse comme une ville attrayante, il ne suffit pas de limiter l'effort fiscal sollicité des citoyens. Les questions relatives au logement, à l'offre culturelle et sportive et celles relatives à l'aménagement du centre et des quartiers sont, elles aussi, essentielles.

Or, dans ce dernier domaine, le retard accumulé est important. L'absence de centre-ville perceptible pour les visiteurs, d'endroits charmeurs connectés aux espaces les plus animés à disposition des usagers quotidiens de la Ville et le visage enfin d'un paysage urbain vieillissant, pénalisent l'image d'une Ville dont les richesses et les qualités sont pourtant nombreuses.

En proposant de revenir sur un aménagement voulu par une majorité du Conseil général pour privilégier un projet plus consensuel, le Conseil communal adopte certes une méthode peu courante qu'il serait d'ailleurs problématique de répéter trop souvent. Il démontre pourtant par là sa volonté de faire partager le plus largement possible l'importance qu'il accorde à la question des aménagements urbains, en préférant une révision de l'ordre de priorité des projets à une situation de blocage.

S'il porte aujourd'hui la priorité sur cette partie de la Ville, c'est également parce que les années suivantes verront inmanquablement l'effort se porter plus en

Ouest, notamment avec les réflexions concernant la place de la gare, en lien avec le projet de réhabilitation du site de la gare aux marchandises. Viendra ensuite l'aménagement du quartier des Eplatures, en lien avec l'ouverture du tronçon autoroutier de la H20 et divers plans spéciaux à l'étude, puis l'aménagement du Crêt-du-Loche, dans la foulée du concours d'idées lancé en février dernier.

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui ne constitue par une révolution, mais confirme dans les grandes lignes les options testées depuis l'été dernier. Tout en s'inscrivant dans l'objectif de rendre le centre-ville plus convivial pour les piétons, il maintient la capacité actuelle de stationnement et ne préterite pas les flux de circulation automobile. Il a été présenté aux commerçants ainsi qu'aux marchands et maraîchers qui occupent la place le mercredi et le samedi. Ils l'ont accueilli favorablement, tout en émettant une série de remarques de détails qui pourront être prises en compte lors de la réalisation. Il a par ailleurs été accepté par la Commission d'urbanisme.

En espérant que vous pourrez adhérer aux objectifs du Conseil communal et vous rallier aux avis positifs exprimés par ceux à qui ce projet a été soumis, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à accepter les arrêtés ci-dessous et à classer les motions Patrick Hermann et consorts du 26 mars 2002 et Gérard Bosshart et consorts du 2 février 2005.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:  
Laurent Kurth

Le chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

---

### **Arrêté No 1**

#### **LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 795'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul Zimmerman et la mise en zone de rencontre de la rue du Marché et de la rue Jean-Paul-Zimmermann (entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre). Celui-ci comprend pour CHF 480'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour CHF 315'000.- à charge de la Ville.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** Les investissements à charge de la Ville, à savoir CHF 315'000.- seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

**Article 4.-** Les investissements financés par la taxe d'épuration, à savoir CHF 480'000.-, seront amortis annuellement au taux de 2.5 %.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

## Arrêté No 2

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF **1'834'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la place du Marché et la mise en zone de rencontre de la place du Marché. Celui-ci comprend pour CHF 620'000.- d'investissements financés par la taxe d'épuration et pour CHF 1'214'000.- à charge de la Ville.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** Les investissements à charge de la Ville, à savoir CHF 1'214'000.- seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75 %.

**Article 4.-** Les investissements financés par la taxe d'épuration, à savoir CHF 620'000.-, seront amortis annuellement au taux de 2.5 %.

**Article 5.-** L'arrêté du 26 mars 2007 accordant un crédit de CHF 355'000.- au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Collège-industriel en cheminement piétonnier est abrogé.

**Article 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente:

Katia Babey Falce

Le secrétaire:

Pierre-André Monnard

NB : Les photos et plans qui figurent dans le présent rapport peuvent être consultés en couleur sur notre site Internet.

**M. Théo Bregnard, POP :** Madame la présidente, mesdames, messieurs, en préambule, nous tenons à rappeler notre attachement de toujours à un centre ville privilégiant des zones conviviales où les piétons peuvent déambuler en toute sécurité ! Il en va de la qualité de vie de notre centre et de son développement ! C'est pourquoi, d'une certaine manière, ce soir peut être qualifié de grand soir urbanistique si le projet présenté clôt enfin la saga piétonnière engagée ce printemps et passe le col, au minimum du Tourmalet ou de l'Alpe-d'Huez si j'ose une métaphore cycliste (désolé, je n'ai pu m'empêcher cette référence au vélo... Peut-être m'arrêterai-je quand il y aura enfin les premières pistes cyclables!

Ainsi, notre groupe ne peut qu'être enthousiasme à l'idée de redynamiser le cœur de notre cité, en particulier cette belle place du Marché où, espérons-le, les terrasses fleuriront en été ! Nous soutenons donc pleinement le Conseil communal dans ses démarches et attendons avec impatience les futurs projets d'aménagement de la place de la gare et de la zone est de l'avenue Léopold-Robert, ô combien importants en matière de revitalisation de la ville !

Cependant, ce soir, nous ne pouvons malheureusement faire abstraction du contexte dans lequel s'est construit ce projet ! En effet, les tractations entre le Conseil communal et certains partis ayant conduit à l'abandon de la rue piétonne du Collège-industriel sont, à notre sens, inacceptables et ne doivent en aucun cas se reproduire. Si nous comprenons l'urgence dans laquelle le Conseil communal a travaillé et son souci de trouver des compromis acceptables par la majorité, dans le but louable d'éviter un blocage des projets à venir, nous ne pouvons admettre que l'on renie ainsi certains principes de notre démocratie ! TOUS les partis politiques auraient dû être consultés et réunis selon nous afin de trouver collectivement un accord privilégiant l'intérêt de la ville plutôt que les intérêts particuliers ! Sur ce point précis, nous attendons du Conseil communal qu'il s'engage, à l'avenir, à consulter l'ensemble des groupes lorsqu'il s'agit de prendre une telle décision ! Je crois que c'est un souci exprimé par plusieurs d'entre nous lors de la présentation du projet ! On peut d'ailleurs se demander quel est le degré de légalité d'un article abrogeant un vote accepté par les deux tiers de ce Conseil ? En tous les cas, en plus de dix ans, je n'ai jamais vu cela ! Et je ne tiens pas à ce que cela se reproduise !

On peut finalement regretter que le travail de concertation effectué avec les riverains de la rue du Collège-industriel ait abouti à cela... L'effort de sensibilisation qui avait été mis en place a ainsi été, du jour au lendemain, enterré par quelques obscures tractations ! De ce point de vue, si l'on peut comprendre que la priorité soit mise sur la place du Marché, est-il vraiment indispensable de rendre cette rue à la circulation, alors même que la grande majorité de ce conseil était acquise à l'idée, d'une rue piétonne, les divergences portant plutôt sur le projet lui-même ! Voilà un aspect sur lequel nous n'avons pas pu nous prononcer et qui nous pose véritablement problème ! D'ailleurs, si l'on additionne le coût du déplacement de la fontaine et de l'installation des neuf tableaux électriques rétractables (qui sont assurément un plus, mais nullement indispensables selon nous) l'on arrive presque à la même somme (Fr. 315'000.-) que la rue piétonne du Collège-industriel... Peut-être qu'autour d'une table, nous aurions pu accepter les deux projets avec l'un ou l'autre aménagement en moins !

Je peux néanmoins vous annoncer que nous ne refuserons pas le rapport, comprenant l'impératif d'aller de l'avant et de ne pas bloquer durablement tout projet urbain. Nous sommes également sensibles à la parole donnée aux partis de droite de retirer le projet s'ils s'abstenaient de tout référendum. Cependant, nous n'accepterons pas non plus le rapport, préférant la voie de l'abstention (ou du moins la majorité de mon groupe, certains souhaitant malgré tout soutenir le Conseil communal dans sa volonté de développer une vraie politique urbanistique). Les raisons de nos abstentions découlent évidemment de ce que je viens d'évoquer : nous ne pouvons accepter que le Conseil communal revienne sur un projet voté par ce Conseil sans consulter et réunir l'ensemble des groupes ni qu'il sacrifie aussi sommairement ses efforts pour engager un vrai processus participatif mis en place avec les riverains de Collège industriel. Nous attendons tout le moins de sa part qu'il referme correctement le dialogue ouvert avec les riverains du Collège-industriel en leur expliquant les raisons qui l'ont conduit à retirer le projet.

Maintenant, sur le projet lui-même, nous sommes satisfaits du fait qu'un compromis ait été trouvé entre les différents partenaires de la place, même si nous regrettons la trop large place abandonnée aux véhicules ! Peut-on vraiment parler de zone de rencontre avec 62 places de stationnement ? Une fois encore nous avons, à notre sens, trop privilégié les automobilistes au détriment du confort piétonnier... Peut-être que certaines places de parc étaient nécessaires, mais de là à les maintenir toutes, il y a un pas que nous n'aurions pas franchi... Prenons exemple sur les jeunes romands (de 14 à 18 ans) qui, si l'on en croit un sondage paru ce week-end, plébiscitent à 83% la volonté de limiter l'usage de la voiture pour ménager le climat ! Un signe clair de limitation aurait aussi pu être effectué par le Conseil communal à cette occasion... il ne l'a malheureusement pas saisie ! En parlant de véhicules n'avez-vous pas peur que l'absence de frontières nettes entre l'espace réservé aux piétons et aux voitures conduise à une place dédiée par trop à l'automobile, avec des possibilités de parcage juste devant les commerces ?

L'idée de marquer le nouvel espace par des seuils et une couleur différente nous paraît intelligente et contribuer à sensibiliser les automobilistes au fait qu'il s'agit d'une zone privilégiant les piétons, mais nous avons tout de même quelques doutes sur leurs capacités à ne pas profiter des espaces libres comme on peut actuellement l'observer sur la place de la Carmagnole !

Pour le reste, tout changement urbanistique conduit presque inévitablement à autant de points de vue que de personnes présentent au sein de ce conseil. Nous ne discuterons donc pas des différentes questions de circulation, de tuyauterie ou d'esthétisme qui ne manqueront pas de se poser, relevant seulement l'idée ingénieuse de supprimer la possibilité de gagner quelques secondes en transitant par la place du Marché ! Cela contribuera certainement à améliorer la qualité de vie de l'espace.

Un dernier point, en guise de conclusion, a toutefois reçu un accueil unanime au sein de notre groupe : le déplacement de la fontaine. Celui-ci comporte des aspects positifs en matière esthétique et écologique (avec la mise en circuit fermé), mais nous pensons cependant inutile de la déplacer, alors qu'un arbre devrait parfaitement l'affaire pour stopper les véhicules. Cette question ne nous paraît guère vitale, mais après le refus d'une modeste rue piétonne pour un coût de Fr. 355'000.-, nous avons

un peu de peine à digérer Fr. 125'000.- pour déplacer une fontaine, aussi belle soit-elle !

Je vous remercie !

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe UDC s'est penché sur le rapport proposé par le Conseil communal, avec une attention toute particulière. Il est vrai que nous l'attendions depuis quelques temps et que nous souhaitons y apporter notre soutien contrairement au projet de la rue du Collège-Industriel.

Tout d'abord, il convient de dire que notre groupe est conscient du retard pris en matière, entre autre, d'aménagement urbanistique dans notre ville. Malgré cela, il est important de ne pas partir tête baissée sur des projets au goût douteux. Nous pensons que le Conseil communal a compris notre message en proposant l'annulation du crédit voté par le Conseil général le 26 mars 2007. Nous le remercions pour cela, tout comme nous le remercions pour la séance du 31 mai dernier, lors de laquelle nous avons pu obtenir bon nombre d'informations importantes.

Lors de nos discussions, nous avons trouvé un accord et le groupe UDC tient parole. Il est vrai que cet accord portait sur une demande de crédit de deux fois CHF 900'000.- pour le projet qui nous est présenté ce soir. Depuis, les chiffres ont quelque peu changé et, la différence se situe dans une fourchette de CHF 500'000.- à CHF 800'000.- supérieur aux chiffres connus lors de l'accord. Nous sommes conscients que cette hausse de prix n'est pas à considérer comme une tromperie de la part du Conseil communal, mais bien, pour une partie, pour des raisons totalement justifiées, mais pas toutes.

Le projet présenté est ambitieux, plaisant et visionnaire. L'avenir de cette place et de ses attenants risque de voir un développement intéressant.

Comme déjà dit, le groupe UDC souhaite vivement voir ce projet aboutir, mais se pose un certain nombre de questions.

Premièrement nous nous demandons si le fait de déplacer la fontaine est vraiment nécessaire.

Deuxièmement, poser un tapis bitumeux de couleur ne nous paraît pas nécessaire, étant donné que son but est entre autre de séparer la zone de stationnement de la zone de cohabitation piétons / véhicules. Il nous paraît que les plaques de granit rempliront très bien ce rôle. Nous sommes convaincus que ces deux points n'apporteront rien de concret et de nécessaire à cette réfection. Dès lors, vous comprendrez que le groupe UDC privilégie la variante A du rapport.

Il nous apparaît important de rappeler ici que nous sommes entièrement favorables au fait de revaloriser notre ville. Cela est nécessaire, tout en restant réaliste et en ciblant bien les projets. Il convient de rappeler également que lors des discussions, l'accord trouvé se basait sur des chiffres plus faibles. Dès lors, nous trouverions élégant que chacun fasse un pas, en y trouvant son compte, pour donner toute sa force à ce projet, d'où le dépôt de nos amendements sur lesquels je reviendrai tout à l'heure. Notre groupe avoue sans détour que le refus de ses amendements pourrait avoir des conséquences sur sa décision finale. Il ne s'agit pas

là de mettre la pression, mais de mettre en garde de manière transparente. Ceci afin de démontrer l'ouverture de dialogue et non pas un esprit fermé.

Il appert que d'accepter un projet aussi ambitieux tout en restant sobre et modeste, serait un signal fort pour celles et ceux qui attendent du dynamisme tout en ne blessant pas celles et ceux qui ont fait et font encore les frais des mesures restrictives imposées par les finances inquiétantes que nous avons toutes et tous à l'esprit.

Avant de conclure, nous souhaitons poser quelques questions au Conseil communal.

- De quelle épaisseur sont les plaques de granit ? Risque-t-on de rencontrer à nouveau les problèmes de la place Le Corbusier ?
- Combien de places de parc subsisteront au sud des immeubles rue du Marché 2 à 6 ; est-ce ce qui figure sur le plan ou la configuration actuelle qui sera appliqué ?
- Y aura-t-il des places de parc zone blanche, limitées à 15 ou 30 minutes sur la place du Marché ? si oui combien ?
- Quelle sera la matière utilisée pour la marquise installée sur les immeubles sud de la rue du Marché ?
- En page 7 du rapport, nous lisons que les services communaux seront attentifs à l'aspect esthétique du mobilier et des aménagements qui occuperont la place. Le Conseil communal entend-t-il donner des directives ou imposer une ligne de conduite ?
- Quelle est la provenance de l'enrobé de couleur ? Il semblerait, selon nous informations, qu'il viendrait de Genève.
- Est-il prévu une surveillance de la place afin d'éviter que ce lieu convivial ne devienne un lieu de prédilection pour le développement de la délinquance ?

Nous vous remercions de votre attention et nous attendons bien évidemment les réponses à nos interrogations.

**M. Fabien Fivaz, Les Verts :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, autant le dire d'emblée, ce rapport n'a pas soulevé l'enthousiasme chez les Verts. Il est le fruit d'un consensus minimal relativement mou qui laisse peu de place à l'innovation (et c'est un comble dans notre ville) et ne fait qu'entériner les choix qui ont été effectués en 2006 sans offrir une véritable vision ; c'est en quelque sorte une simple rénovation de parking ou, autrement dit, un rapport tuyaux accompagné d'une vague cosmétique de surface ! Mais, pour ne pas bloquer le dossier, les Verts accepteront ce rapport pour ce qu'il est : un premier pas vers un véritable centre-ville attractif et convivial, donc pour nous clairement plus piéton, voire – on peut rêver – exclusivement piéton.

Difficile également de traiter ce rapport sans revenir sur le projet de la rue du Collège industriel que nous devons retirer ce soir. Ce retrait, s'il est légal, nous semble peu démocratique et nous le regrettons vivement, même si nous admettons y avoir notre part de responsabilité. Ce projet était très bon et sous certains aspects bien meilleur que celui qui nous est proposé ce soir. Il offrait aux habitants du quartier un lieu de rencontre pour flâner ou jouer et mettait en lien le centre et le nord de la ville. De plus, c'était un premier pas vers une série de cheminements piétonniers que nous appelons de nos vœux. Nous espérons vivement que le retrait

du projet ne signe pas son arrêt de mort et que la réflexion sur ce sujet se poursuivra (nous la poursuivrons en tout cas). Mais revenons à la place du Marché.

Commençons donc par énumérer les aspects positifs, car il y a en a. Pendant trop longtemps, notre place du Marché a été utilisée par les véhicules simplement comme lieu de transit (près de trois-quarts des véhicules selon un commerçant.) Les modifications qui seront apportées corrigeront partiellement ce problème en coupant les voies directes à travers la place.

L'aspect cosmétique est également positif. La place du Marché avait atteint un tel degré de décrépitude qu'un ravalement de façade ne lui fera pas de mal, bien au contraire. L'enterrement de la déchetterie lui enlèvera une bien vilaine verrue. Espérons que ces aménagements permettront à cette place de véritablement remplir son rôle de lieu de rencontre pour la population et accessoirement de mieux exploiter son potentiel commercial.

Les connexions avec les autres places (plus ou moins piétonnes) seront améliorées (pas suffisamment à notre goût, mais bon...), ce qui est un début. Nous espérons vivement qu'à terme toutes les places des alentours (Carmagnole, six pompes, Espacité et place du Marché) soient reliées de manière agréable et conviviale.

Passons aux aspects moins réjouissants. En matière d'aménagement du centre, notre ville a 30 ans de retard. Partout en Suisse et ailleurs, les villes de l'importance de la nôtre ont fait le choix d'un centre-ville piéton garant d'une convivialité et d'une qualité de vie pour les usagers mais garant également de la pérennité des commerces qui y sont localisés. Il n'y a semble-t-il plus qu'à la Chaux-de-Fonds que les commerçants pensent encore que la suppression des places de parc devant leur échoppe est synonyme de baisse de chiffre d'affaires. Nous les encourageons tous vivement à aller constater de leurs propres yeux que ce n'est pas le cas dans les autres villes, bien au contraire, et nous espérons que certains seront convaincus.

Le choix d'une zone de rencontre – mot à ne pas crier trop fort à la Chaux-de-Fonds, sous peine de faire ressortir des aspects douloureux de notre passé – est peut-être le plus réaliste. Mais nous regrettons vivement que cette cohabitation forcée entre piétons et autres usagers de la voie publique, en particulier les voitures, ne soit pas mieux gérée. Une zone de rencontre présuppose à notre avis qu'une priorité absolue soit donnée aux piétons et que les autres types de transport soient simplement tolérés, sans plus, surtout sans que tout soit fait pour leur simplifier la vie (et la loi est de notre avis !). Pourtant, il nous semble extrêmement difficile d'imaginer que les voitures ne soient que tolérées dans un parking ! Elles continueront malheureusement à être chez elles. Décider de ne pas clairement marquer l'espace où les véhicules sont tolérés de celui où ils sont interdits nous semble inopportun et sans doute dangereux. Et que dire du sport communal qui consiste à garer sa voiture sur les trottoirs ? Ce n'est en tout cas pas ainsi que l'on résoudra ce problème à la place du Marché, surtout que tous les commerces n'auront pas une terrasse. Un marquage au sol, ou mieux, à l'aide de bornes aurait été bienvenu.

Au risque de nous répétez, les Verts estiment pour conclure que le parking de la place du Marché n'a plus lieu d'être (pour autant qu'il l'ait été un jour), compte tenu de la présence du parking sous Espacité et du nombre massif de zones bleues à

proximité (et ceci sans parler de la volonté du Conseil communal de généraliser la zone bleue à tout le centre).

A propos du parking souterrain, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur sa fréquentation qui nous semble au premier abord bien basse ? Il serait par ailleurs intéressant d'en faire la promotion et d'y appliquer peut-être une politique différente des tarifs. Ce n'est pas faisable, mais nous aurions aimé pouvoir proposer quelque chose de fou : imaginons que chaque année nous supprimions UNE place de parc, dans 62 ans, nous aurions une place du Marché piétonne ! Vous l'aurez compris, c'était une boutade, mais qui fait mal à dire...

Espérons que ces aménagements redonneront vie à cette place et pas seulement les mercredis et samedis matin. Espérons aussi que ce premier pas termine une époque à la Chaux-de-Fonds, celle du tout à la voiture et le début d'une réflexion plus générale sur le potentiel piéton de notre centre et l'augmentation de l'attractivité et de la qualité de vie qui l'accompagne.

Je vous remercie."

**M. Xavier Huther, lib-ppn** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je vous informe que M. Iff s'est récusé pour ce dossier. (M. Iff quitte la salle)

Voilà un nouveau rapport qui traite de tuyaux et de pavés, pavés particuliers sur lesquels on trouve la Plage, le Carnaval, le Marché bien sûr, les terrasses et les commerces. Bref des pavés qui accompagnent la vie de notre Ville depuis fort longtemps et qui sont maintenant bien usés.

Mais ce rapport ne se borne pas aux soubassements, il nous propose un début de solution pour une ville à vivre, une ville qui bouge et va de l'avant, qui crée des emplois et qui attire des habitants. Une cité qui fait parler d'elle, de ses projets, de ses entreprises et de ses enfants.

C'est là notre souhait à tous, à droite, comme à gauche, j'en suis convaincu ! Nous voulons que notre localité puisse rayonner à sa juste valeur et que son nom rime avec qualité de vie, convivialité et croissance. Nous voulons que dans 20 ans, nos enfants, comme nous aujourd'hui, puissent être fiers de dire : « Je suis chaux-de-fonnier ! »

Pour y arriver, à nous de montrer l'exemple, à nous d'amorcer la pompe et d'aménager notre Cité pour le III<sup>ème</sup> millénaire.

Le projet qui nous est présenté dans ce rapport est ambitieux et nous en avons besoin. Il faut frapper les esprits par une réalisation marquante. Démonstrons que nous voulons et que nous pouvons.

Grâce à un comportement volontariste, nous attirerons investisseurs et habitants et nous prouverons, une fois de plus, que les 37'000 citoyens de la 3<sup>ème</sup> ville de Suisse romande ont le droit d'avoir des infrastructures de qualité en matière de transport, de santé, de formation ou, avec ce rapport, d'aménagements urbains.

Certes la demande de crédit liée à ce rapport est conséquente, plus de 2.6 mio de francs, soit une augmentation de plus de 800'00 CHF par rapport à la planification financière. Mais, gardons à l'esprit que 1.8 mio sont dans tous les cas nécessaires pour la réfection du collecteur, respectivement de la structure, et que l'augmentation est expliquée par les nouveaux aménagements proposés.

Certes le surcoût de la variante « B », 325'000 CHF, est significatif et peut paraître luxueux. Mais, n'oublions pas que l'abandon du « Collège-Industriel » permet de reporter 355'00 CHF sur ce projet et faisons confiance au Conseil Communal qui s'est engagé, jeudi passé encore, à maîtriser les dépenses d'investissement en effectuant les arbitrages budgétaires nécessaires.

Nous ne voulions pas de projet alibi et à deux reprises, les groupes Radical et Libéral ont fait preuve d'ouverture : premièrement en proposant en amendement raisonnable sur le dossier « Collège-Industriel », deuxièmement, comme contrepartie au retrait de ce dossier, en s'engageant à soutenir le projet qui nous occupe ce soir.

Nous n'avons qu'une parole et nous soutiendrons donc cette demande de crédit en nous efforçant de combattre un projet au rabais.

Nous nous devons de montrer aux propriétaires immobiliers et commerçants qui ont, sur cette place comme ailleurs en ville, consenti à d'importants efforts qu'ils ont raison de croire en l'avenir de La Chaux-de-Fonds. Montrons leur que les Autorités apprécient leurs efforts et les soutiennent par des actes concrets, offrant à chacun des améliorations du cadre de vie et de travail.

Afin d'asseoir notre décision, nous souhaitons obtenir les réponses aux 7 questions suivantes :

1. La qualité de ce nouveau revêtement est-elle supérieure à celle des passages pour piétons, le fameux revêtement rouge, qui était garanti pour plusieurs années et qui se fissure déjà (p. ex. à la rue de la Charrière vers le collège) ?
2. Le Conseil Communal peut-il nous informer sur les qualités d'absorption phonique de ce revêtement ?
3. Un système d'ancrage permanent est-il prévu sur la place pour accueillir les tentes, chapiteaux et autres manèges s'y installant afin d'éviter des trous dans le revêtement ?
4. Des places de stationnement limitées à 15' et/ou 30' sont-elles prévues ? Si oui, où seront-elles situées ? Un accès aux deux commerces situés aux extrémités de la place du Marché est-il prévu ?
5. Au vu du coût des installations électriques (190'000 CHF), installations destinées en premier lieu aux maraîchers, ceux-ci vont-ils participer à cet investissement par le biais de taxes ou d'une augmentation du prix de location des emplacements ? D'autre part, nous aimerions connaître les prix des emplacements que nous pratiquons et ceux pratiqués par les autres villes ?
6. La circulation en bidirectionnelle sur la rue Zimmermann entre la rue de la Serre et la rue Charles-Edouard-Guillaume est-elle vraiment nécessaire ? Si oui, ne devrait-elle pas être limitée aux seules livraisons ?
7. Que deviendront les arbres en pot pendant les mesures hivernales ?

Bien évidemment, nos deux groupes s'opposeraient farouchement à tout amendement touchant au retrait du projet « Collège-Industriel » et demandent que le vote sur l'arrêté « place du Marché » précède l'arrêté « rue du Marché ».

Même si nous ne signons pas un blanc seing au Conseil Communal en matière d'aménagement urbain, le groupe Libéral PPN et le groupe Radical accepteront ces deux arrêtés dans leur variante « B » et consentiront au classement des deux motions.

Nous souhaitons encore remercier le Conseil Communal et les auteurs de ce rapport qui, aussi bien dans son ensemble que dans le volet retraçant les aspects historiques de notre « place neuve », nous a satisfait.

Il est temps de passer à l'action. Il est de notre devoir de défendre des projets fédérateurs et favorisant les changements de mentalité.

Je vous remercie.

**M. Daniel Musy, soc. :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, 1,21 million pour les dessous et aujourd'hui 1,4 million pour les dessus. Disons-le franchement, pour vivre avec sa ville, il lui faut certes des dessous pratiques, mais pour l'aimer il lui faut aussi des dessus un peu attirants. Une ville doit être fonctionnelle mais aussi se faire désirer. Et, dans cette législature, nous avons voté jusqu'à présent 14 millions pour des routes, des conduites, des tuyaux, des collecteurs, des études pour futurs collecteurs et 1,2 million pour les piétons et les enfants, 750'000.- pour la sécurité autour des collèges et 350'000.- pour la cour du collège de l'Ouest. C'est donc dire que nous avons pris, sur ce plan des aménagements urbains, du retard par rapport à d'autres villes comme Delémont, Neuchâtel, Yverdon ou Bienne. Nous ne sommes pas de ceux qui répondront à ceux qui parleraient de La Chaux-de-Fonds comme d'un trou qui se meurt : « c'est le plus beau trou du monde ! » Non. La Chaux-de-Fonds n'est pas le plus beau trou du monde. Il faut donner un signe unanime et positif sur le réaménagement proposé car à l'extérieur, sinon, cette non-unanimité renforcerait les critiques à notre égard. Comment en effet en même temps rendre crédible à l'extérieur la réunion de 3000 personnes exigeant un meilleur équilibre dans la répartition des richesses et des investissements dans le canton et en même temps refuser d'investir et d'être entrepreneur. Le parti socialiste ne veut pas d'une ville qui demande tout et ne fait rien. Une ville à la mentalité d'assistée. Evitons ce soir ce repli sur nous, le psychodrame du printemps. Et concluons en beauté le feuilleton commencé de manière tragi-comique le 26 mars.

Notre approbation du projet présenté, que nous accepterons dans son intégralité quitte à discuter plus tard des amendements qui nous sont proposés, est tempérée d'un peu d'amertume, pas mal de déception et un brin de frustration devant la frilosité d'un certain nombre face aux changements urbanistiques. D'abord, bien sûr, une certaine amertume sur l'abrogation qui nous est proposée. Certes, le 26 mars la séance ne fut pas à l'honneur de la maturité politique dans notre ville. Chacun, tous groupes politiques confondus, et conseil communal compris n'y fut pas à son meilleur. Si l'abrogation de l'arrêté est une solution parfaitement démocratique sur le papier, mais peu élégante et à la limite du bricolage de pots cassés, l'intérêt général a tout à y gagner de même l'intérêt particulier de chacun d'entre nous. Certes, les concertations avec les partis le furent surtout avec les radicaux-libéraux et avec l'UDC mais, si le parti socialiste est d'accord avec l'abrogation c'est qu'il attend un nouvel élan autour de la place du Marché, élan qui selon lui aurait parfaitement pu être donné par la rue du Collège industriel. De même, nous ne dirons pas que c'est un nouveau parking que l'on aménage ou qu'on échange une zone piétonne contre un circuit de voitures, même si ces paroles peuvent avoir été prononcées dans le cadre de notre séance de préparation. Mais force est de constater que les contraintes

multiples de tous ordres empêchent les aménagements. Cette chèvre ou ce chou que nous ménageons souffre un peu mais en même temps correspond à la réalité de notre ville. Le réaménagement proposé est un compromis qui dire tient la route pour les raisons suivantes :

Il est raisonnable financièrement, pas dispendieux, luxueux ou outrageusement moderniste. C'est une modeste zone de rencontre sur une place et non une pharaonesque zone de rencontre avec mobilier en marbre sur une route cantonale de transit. Il est stratégique politiquement, car il peut être la première modeste étape d'indispensables autres projets de réaménagements urbains, en particulier autour de la gare puis au Crêt-du-Loche. Il ne piétonnise pas à outrance ni ne galvaude les occasions, sinon le plaisir de *piétonner*. Sur ce plan-là les intérêts de chacun sont pris en compte. Les piétons d'abord, car cette place urbaine est proche de vraies petites places sans voiture (place des Lilas, place Espacité, place des Marronniers, place de la Carmagnole). On pourra y cheminer, y boire un verre, dans une zone de rencontre où les piétons sont prioritaires.

Les automobilistes sont aussi gagnants. Ils pourront toujours se parquer pour faire leurs courses rapides sans horodateurs. La place du Marché reste totalement et gratuitement accessible. Qui dit mieux dans toute la Suisse ? Les commerçants gagneront à avoir devant eux une place embellie qui ne sera jamais un désert la nuit. 2008 sera difficile pour eux avec les travaux mais qu'ils pensent à l'avenir dès 2009, avec des terrasses pour les établissements publics, un espace autonome pour faire ses courses, un quartier revitalisé, rajeuni et attirant la clientèle. Pour nous, c'est la meilleure réponse que notre autorité puisse donner au développement des grandes surfaces en périphérie. C'est la meilleure réponse que notre autorité peut donner pour la sauvegarde du commerce de proximité. Finalement, les maraîchers bénéficieront d'installations techniques fonctionnelles appelées de leur vœux. Allez voir la gabegie actuelle un samedi matin avec la pléiade de fils électriques de toutes sortes qui serpentent de partout.

Et surtout, avantage principal, ce projet marque par son revêtement coloré l'élément fort de ce réaménagement qui indique que nous sommes là sur une place à caractère urbain et non sur des rues goudronnées. Sur ce plan là nous ne transigerons pas. Cette nouvelle surface colorée est indispensable au projet présenté.

Je terminerai par quelques questions, suggestions et remarques.

Le Conseil communal peut-il nous assurer que les tableaux électriques et douilles seront résistants aux intempéries, que les marquises de la rue du Marché seront bien financées par les propriétaires des immeubles concernés, que la future zone de rencontre le sera bien et que toute tentative automobilistique de se parquer en dehors des cases prévues sera sanctionnée ? Nous ne voulons pas une future place du Marché comme parfois la place de la Carmagnole certains samedis devant le commerce de notre bien-aimé artisan fromager. Y aura-t-il une négociation avec les établissements publics pour unifier le mobilier de restauration, sans chaises et tables en plastique et parasols de toutes sortes de marques ? Finalement, peut-être une question centrale : le marché du mercredi et du samedi restera-t-il place du Marché ? Nous suggérons d'installer des luminaires économes en énergie et respectueux de l'intimité des logements de la place. Attention à éclairer plutôt qu'à illuminer ! Nous suggérons également de prévoir un espace plus large autour de la fontaine pour

pouvoir s'y asseoir et ne pas être resserré entre deux rangées de voiture. Nous suggérons également de fermer le côté Est de la place par l'adjonction de bacs à arbustes supplémentaires.

Nous voulons terminer en nous projetant dans l'avenir et nous remercions le Conseil communal de ses informations précises et honnêtes sur les prochaines étapes prévues ou à l'étude (informations que nous avons eue lors de la séance à Espacité jeudi passé). Ces prochaines étapes sont la place de la Gare, Pod-Est, la rue de l'Avenir et la Fontaine. Nous lui disons qu'il ne doit pas oublier qu'il existe aussi un quartier important à l'ouest de notre ville : les Forges, qui ont besoin aussi d'un nouvel embellissement. Nous lui disons ensuite fermement que tous ces autres projets n'ont de chance d'aboutir que si une large concertation a lieu, d'abord entre les partis politiques mais aussi avec les riverains et les citoyens. L'espace d'une ville appartient à ceux qui y vivent et transcende les clivages politiques. Jamais on ne pourra imposer un remodellement du début du Pod amputé de ses arbres sans un large consensus. Prenez-y garde et réfléchissez bien. Le Pod est la colonne vertébrale du transit routier de notre ville et il doit peut-être le rester. C'est à discuter mais ce n'est jamais à imposer. Sinon, c'est l'échec et la mésaventure du dernier projet de zone de rencontre. Finalement, nous sommes étonnés qu'à la rubrique rapprochement et collaboration avec Le Locle le néant règne. Pour nous, réaménager une des places les plus typiques d'une des villes candidate à l'inscription au patrimoine de l'Unesco, sous l'égide du patrimoine horloger, c'est créer un lien étroit avec Le Locle. Ce qu'une ville réaménagera avant de recevoir la visite des experts en 2009 est un atout pour l'autre. Ainsi, nous soutenons et soutiendrons la ville du Locle dans son projet de sauver et réaménager son ancienne poste. Dans ce dossier Unesco, nos destins sont liés.

Je remercie le Conseil communal pour le bon rapport qui nous est présenté.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il faut d'abord donner acte au Conseil communal du fait qu'il n'arrête pas de progresser. Il a entamé son rapport par Monsieur le Président, il l'a terminé par Madame la Présidente, c'est dire qu'il s'améliore continuellement. Je commencerai par répondre aux questions qui m'avaient été transmises avant ce débat, pour venir à des questions plus générales ensuite.

Les épaisseurs des plaques de granit qui sépareront la partie stationnement de la partie zone de rencontre seront des plaques de 20 à 24 cm. Il s'agit d'une épaisseur variable puisqu'elles ne seront pas taillées sur leur face inférieure. Il s'agira de plaques du type de celles qu'on trouve en bordure de trottoir et non du type de celles qu'on trouve sur la place Espacité.

L'enrobé bitumineux, de façon générale lorsqu'il est noir, provient du canton lorsque les entreprises qui font les travaux sont des entreprises cantonales. L'enrobé bitumineux de couleur proviendra de Genève (éventuellement de Bâle ou de France) puisque semble-t-il une seule entreprise est en mesure de fournir ce genre de bitume. J'aimerais rappeler que de toute façon l'acquisition du bitume est le fruit d'une décision de l'entreprise qui fait les travaux, laquelle est choisie par le Conseil communal au terme d'une procédure contraignante des marchés publics. Nous

n'avons donc pas de choix de décider d'où vient le bitume. Le même bitume ne recevra en principe pas de points d'ancrage pour les tentes ou les manifestations. La question reste néanmoins encore à l'étude. Le Conseil communal envisage de privilégier de façon systématique le lestage des installations, comme c'est le cas de la tente montée ce soir sur la place. Elle tient pratiquement toute seule, soit moyennant quelques poids qui sont installés. La plupart des infrastructures qui sont montées peuvent semble-t-il être montées de cette manière là mais la question sera examinée dans le détail au moment d'affiner le projet. Aujourd'hui, il n'y a pas de point d'ancrage prévu.

S'agissant de la qualité d'absorption du tapis, on compte environ 2 décibels de moins puisque le grain est un peu plus important. Dans le cas particulier, cela ne sera pas significatif, puisque la vitesse dans une zone de rencontre est limitée à 20 km/h et le bruit lié au roulement n'est pas suffisamment important pour que le gain dû au revêtement puisse être significatif.

La qualité de ce revêtement est différente de celle des passages rouges car il est de nature végétale, alors que l'autre est un bitume de synthèse. Sa durée de vie est jugée équivalente et, selon les informations que j'ai, les problèmes rencontrés sur un des passages rouges actuels proviennent de fissures apparues en dessous du tapis d'une part et du fait que l'épaisseur du tapis est un peu faible à cet endroit. Ce point sera repris en grande partie aux frais de l'entreprise qui l'a posé.

Concernant les places de parc, il y en aura 64 sur la place du Marché, c'est-à-dire le statu quo. Le projet prévoit aujourd'hui 44 places bleues, 18 places de durée limitée à 30 mn et 2 places pour handicapés, qui devraient être à l'extrémité ouest de la place. Les places seront regroupées par catégorie, dans la mesure où cela simplifie nettement la signalisation et permet aussi de les identifier plus rapidement en hiver. Aux alentours immédiats de la place, il y aura 4 places de moins qu'aujourd'hui notamment en raison du changement du mode de stationnement sur la rue du Marché, qui deviendra longitudinal et non plus en épi, pour permettre l'installation de la marquise et faciliter les mesures hivernales. Il y aura deux places de plus qu'aujourd'hui au sud de la quincaillerie (1 place handicapés, 1 place de courte durée). Par rapport à la situation actuelle, une trentaine de places restent à la rue du Collège industriel, mais elles ne seront plus blanches. Le Conseil communal entend généraliser progressivement la zone bleue et la rue du Collège industriel aura donc essentiellement des places en zone bleue ainsi que quelques places à durée limitée, voire en cases livraison au nord. Précisons que la rue sera rendue à la circulation tout prochainement. Les travaux devraient débuter au début de la semaine prochaine.

S'agissant des marquises, elles font partie intégrante des bâtiments et seront donc à charge du propriétaire. C'est en tout cas sur cette base là que nous discutons aujourd'hui. On considère par ailleurs qu'elles valoriseront l'immeuble puisqu'un restaurant, un commerce dont les vitrines donnent sur un espace protégé des intempéries est aussi un espace qui peut être mieux valorisé. Le sol sera quant à lui bien entendu refait par la Ville. Les discussions sont relativement avancées s'agissant du bâtiment que j'appellerai ex-*Impartial*, qui est le plus proche de la place du Marché. La marquise sera, selon les plans déposés à l'heure actuelle, d'un style comparable à *Espacité*, c'est-à-dire métallique avec une couverture composée de

métal et de verre pour que la lumière descende sur le trottoir, en particulier où il y a des entrées dans le bâtiment.

Les discussions concernent uniquement le principe pour l'instant, avec ce que j'appellerai l'ex-ABM. Le style de la marquise pour cette partie là n'a pas été défini mais nous veillerons évidemment à ce qu'il y ait une certaine uniformité entre la marquise d'Espace, celle de l'ex-Impartial et le bâtiment intermédiaire, dont on nous dit aujourd'hui qu'il pourrait voir des vitrines apparaître au nord et non seulement sur le Pod. Ces marquises doivent être installées plutôt au sud de la rue qu'au nord. D'abord le bâtiment de la quincaillerie, avec les hauteurs de portes, ne se prêtait pas forcément à des marquises sur cette partie là et, d'autre part, les arbres qui seront installés sur la rue auront davantage de soleil au nord.

S'agissant de l'aménagement des terrasses, nous refuserons évidemment à l'avenir des aménagements constitués de planches de chantier ou de panneaux de coffrage ou de fixation de type fer à béton. De façon générale, l'idée est d'améliorer l'aspect de la place en favorisant une qualité de mobilier plus importante qu'aujourd'hui. Vous avez vu néanmoins que Tourisme neuchâtelois se préoccupe de cette question depuis des années et rencontre des succès très modestes. C'est dire qu'il y a un effort de persuasion, de concertation et d'incitation à faire. C'est dans cet esprit que le Conseil communal entend travailler, même si dans certains cas il sera certainement amené à refuser purement et simplement des types de mobiliers non acceptables. Sinon, il préfère bien sûr la négociation, la persuasion, voire l'encouragement que l'autorité.

Concernant la fontaine, j'aimerais préciser que la mise en circuit fermé représente un coût de 40'000.-, qui aurait été de 55'000.- avec de l'eau potable. En effet, pour être potable, elle aurait nécessité un traitement par ultraviolet, ce qui ne sera pas fait dans le projet qui vous est soumis. C'est pourquoi nous nous sommes limités à 40'000.- et non 55'000.-.

Au sujet de la surveillance de la place, d'une façon générale, qu'il s'agisse des risques d'incivilité ou des incivilités de circulation ou de stationnement sauvage, un changement de statut d'une place nécessite toujours une présence accrue pendant un temps de la police de proximité, du service du domaine public, de façon à ce que les usagers de cette rue s'habituent au nouveau statut et se conforment aux règles prescrites. Des règles qui prévoient pour une zone de rencontre une vitesse limitée à 20 km/h, une priorité aux piétons et aux véhicules légers assimilés aux piétons (je ne sais pas exactement ce que cela signifie mais on peut imaginer que les poussettes et trottinettes figurent parmi ces véhicules...), pour autant qu'ils n'entravent pas de manière exagérée le trafic des autres usagers.

S'agissant des prises électriques, le Conseil communal ne peut évidemment donner la garantie qu'elles résisteront aux intempéries que dans la mesure où cette garantie lui est donnée par ceux qui installeront ces infrastructures. Je serais bien mal à l'aise de donner aujourd'hui des garanties supplémentaires que celles qu'on nous donnera. Concernant le financement éventuel par les maraîchers, la question n'a pas été évoquée de savoir si nous devons revoir nos tarifs après l'aménagement. Je n'ai pas eu la disponibilité en temps d'aller comparer nos tarifs et ceux d'autres villes mais cet exercice sera fait d'ici à la fin des travaux et nous verrons si nous devons nous adapter.

S'agissant du parking Espacité, je n'ai là non plus pas de chiffres précis sur la fréquentation. Il affiche régulièrement complet, en particulier le samedi et en hiver. Cela ne signifie pas qu'il le soit en réalité, puisque le système de gestion doit composer avec des places publiques, des places réservées à l'année, des places réservées à la journée et d'autres réservées à la nuit. Des demandes précises ont été adressées au gérant pour qu'à certaines périodes de la semaine l'ensemble des places réservées ne soient pas prises en considération dans le calcul, notamment le week-end. Une grande partie des gens qui ont des places à l'année utilisent le parking la semaine car ils travaillent en ville mais, le week-end, le parking est notamment sollicité par des gens qui viennent au marché. Nous avons donc demandé que les quotas soient calculés différemment le week-end, quitte à ce qu'il y ait « surbooking ». Effectivement, sur la base des tests réalisés l'année passée et cette année, les commerçants ont à plusieurs reprises insisté sur le besoin pour eux de places de parc à proximité immédiate de leur commerce, pour les gens qui ne font que s'arrêter, emporter quelque chose et repartir et qui renoncent à aller dans leur commerce même s'ils ne doivent faire que 7 ou 8 mn à pied. C'est ce genre de préoccupation qui nous a fait choisir le compromis que certains d'entre vous regrettent mais qui nous semble aller dans le sens d'une solution qui puisse être acceptée par le plus grand nombre.

Parmi les quelques remarques supplémentaires, les urbanistes consultés considèrent que la fermeture de la place en Est existe déjà, par la fermeture des bâtiments de la rue de la Balance, et qu'il ne convient pas de fermer de manière trop claire la place avant la rue de la Balance ; mais l'installation d'arbres pourra quand même être étudiée.

Le porte-parole du groupe socialiste a fait une remarque s'agissant des collaborations avec Le Locle. Je crois effectivement que donner le sentiment que cette ville est soignée et que le patrimoine et les espaces publics sont bien entretenus est un élément important dans la perspective de l'inscription de cette ville, avec celle du Locle, au patrimoine mondial. Vous avez raison M. Musy de souligner l'importance, pour ne pas dire la très grande importance, du dossier de l'ancienne poste en lien avec ces enjeux qui sont capitaux pour notre région.

Le Conseil communal n'a pas oublié le quartier des Forges. Dans la présentation qu'il vous a faite jeudi dernier, il n'a évoqué que les projets du centre-ville ou ceux que nous avons appelés projets centraux ou du moins fréquentés par une majorité de chaux-de-fonniers. Les projets liés aux quartiers n'ont pas été évoqués mais ne sont pas pour autant oubliés. Nous avons mentionné deux quartiers dans lesquels nous souhaitons travailler, qui font l'objet d'étude de groupes de travail. Ce sont des projets concrets, parfois mineurs mais concrets tout de même.

Nous avons pris note des souhaits concernant l'éclairage. La question de savoir si la place du Marché restera la place du Marché le samedi et le mercredi est une question qui revient souvent dans les débats du Conseil communal et dans les relations du Conseil communal avec ses services. L'option qui est prise aujourd'hui est celle de maintenir cette place comme le lieu du marché adopté par nos citoyens. C'est vrai que régulièrement les organisateurs de manifestations souhaiteraient que le marché puisse être déplacé, mais ces manifestations se heurtent aussi aux intérêts légitimes des commerçants qui voient dans les manifestations des perturbations de

l'accès à leur commerce et des baisses de leur chiffre d'affaires. Aujourd'hui, la position du Conseil communal est de maintenir a priori le marché sur cette place.

S'agissant du parage hors case, je crois avoir dit tout à l'heure qu'il était nécessaire de renforcer les contrôles.

Vous avez évoqué un éventuel réaménagement de la partie Est du Pod dont il a été question dans la séance d'information organisée jeudi dernier. J'aimerais insister très lourdement sur le fait que ce projet de réaménagement n'est pas encore au stade de projet. Plusieurs variantes sont à l'étude et le Conseil communal décidera probablement avant les vacances si oui ou non il replantera les arbres ou s'il vient plutôt devant votre Conseil avec des solutions alternatives.

Les arbres en pot en hiver seront soit maintenus à leur endroit habituel, plus vraisemblablement sur la place, mais regroupés pour permettre de faciliter les mesures de déneigement.

M. Hüther avait posé une question concernant l'accès aux commerces situés à l'extrémité de la place. Je ne comprends pas bien le sens de cette question et je demanderai qu'elle soit précisée durant le débat de détail.

M. Bregnard a soulevé le problème de la légalité. Ce que le Conseil général fait, il peut le défaire. Je reviendrai évidemment sur les conditions dans lesquelles il fait ou défait, mais le processus qui vous est proposé aujourd'hui d'annuler un arrêté, dans la mesure où c'est votre autorité qui l'a adopté, est légal. Evidemment que le Conseil communal n'aurait pas pu décider lui-même de l'annuler.

Je reviendrai très brièvement sur le contexte dans lequel ces propositions vous sont faites. C'est un contexte qui voit le Conseil communal insister sur la nécessité de se préoccuper des aménagements urbains. Nous avons entendu que les groupes partagent cette analyse. Parmi les motifs de cette priorité donnée par le Conseil communal, il y a

- la nécessité d'un développement d'activités tertiaires dans cette ville essentiellement industrielle,
- la stagnation du nombre d'habitants ; alors que nous créons des emplois par centaines, nous avons de la peine à fixer la population ici,
- la concurrence d'autres villes (certains d'entre vous l'ont rappelé, en particulier sur le terrain des aménagements et de l'image de la ville),
- la volonté du Conseil communal de susciter, par ses propres initiatives, des investissements privés, des investissements de l'Etat et de reconnaître aussi les investissements qui sont faits. Sur la place du Marché, plusieurs immeubles sont en cours de rénovation ou ont été rénovés récemment. La ville ne peut pas laisser une place au visage complètement dégradé alors que des privés font des efforts importants pour redonner un visage à leur immeuble. On l'a dit, on souhaite donner l'image d'un patrimoine entretenu et vivant, en lien avec la candidature à l'Unesco.

Les objectifs poursuivis par le Conseil communal sont de relancer une dynamique dans ce domaine. On a fait trop peu depuis trop longtemps. Nous voulons aménager non seulement une ville à travailler ou à circuler mais une ville à vivre, dans laquelle la convivialité et le cadre de vie sont aussi importants, sans pour autant renoncer aux exigences liées au travail et à la circulation. Nous voulons aussi une ville qui est fréquentée par les publics variés : J'aimerais rappeler que la presse d'il y a une dizaine de jours mentionnait une étude récente de l'Université de Berne

qui montrait que la qualité des paysages et des aménagements urbains a des effets jusque sur la santé physique et psychique de la population. C'est dire qu'il n'y a pas que des théories dans ce qui est affirmé par le Conseil communal.

Finalement, dans les objectifs du Conseil communal, il y a : soutenir l'activité commerciale, développer des espaces piétonniers sans perturber le trafic, développer une image positive de la ville.

Le premier projet que nous vous avons présenté dans cet esprit était celui du Collège industriel. Le Conseil communal avait estimé que c'était un projet sans problème. Il avait été testé, il était relativement modeste et était par conséquent idéal pour initier une démarche.

Le Conseil communal, singulièrement votre serviteur, n'a pas perçu lors de la séance consacrée à ce débat que l'opposition manifestée par votre autorité n'était pas une opposition à toute dynamique dans ce domaine mais était une opposition claire à ce projet. Il l'a perçu rapidement ensuite, mais pas lors de la séance du Conseil général, raison pour laquelle il s'est engagé à vous proposer de retirer le projet au profit de la place du Marché, afin d'éviter un blocage sur la question générale des aménagements ; ceci dans des conditions dictées par l'urgence, elle-même dictée par les délais référendaires. C'est vrai que de ce point de vue là, les conditions dans lesquelles ont eu lieu les concertations ne sont pas un modèle du genre et ne doivent pas être renouvelées. Le Conseil communal ne souhaite pas le faire. Néanmoins, une fois ce mea culpa fait, à entendre l'ensemble des groupes, je crois que si on doit tirer quelque chose de positif de cette expérience, c'est quand même d'entendre l'ensemble des groupes affirmer clairement qu'ils sont préoccupés par la nécessité d'entreprendre quelque chose dans ces domaines. Je crois que le débat sur la rue du Collège industriel n'était pas aussi clair dans les positions de chaque groupe et, par conséquent, je pense que nous avons ensemble progressé sur ce sujet, en prenant conscience de l'importance de ce thème. C'est le point positif que l'on peut relever de ce couac institutionnel, dont je prends une grande part de responsabilité personnelle.

J'aimerais revenir très brièvement sur la question du dépassement financier par rapport au budget annoncé dans la planification des investissements. Le dépassement du budget est comparé à un montant indiqué au moment où nous avons chiffré tous les investissements de l'année 2007. C'est dire de façon assez sommaire et assez rapide, en l'occurrence en fonction de la longueur de l'exutoire d'eau et de la surface à recouvrir, puisque l'option générale était adoptée, celle d'un revêtement unique. Mais le détail de l'aménagement n'était pas prévu. Les choix concernant le parcours du collecteur, qui font que nous aurons à reprendre l'ensemble des branchements, représentent environ 200'000.- de dépassement.

Les tableaux électriques ont été suggérés de manière assez claire par les maraîchers et 190'000.- de dépenses n'étaient absolument pas prévues par le Conseil communal dans les premiers projets élaborés. La suggestion a été faite par les maraîchers lorsqu'ils ont vu le projet. La fontaine représente 125'000.-. C'est un élément important, dans la mesure où il évite ce qu'on constate aujourd'hui dans les essais faits sur cette place, soit de voir des voitures qui traversent les places non occupées en gardant l'axe de la rue du Stand. C'est aussi un élément important du point de vue visuel, dans la mesure où il s'inscrit dans la perspective de la rue du Stand. Je vous concède néanmoins que ce n'est pas l'essence même du projet qui

réside dans ce déplacement de la fontaine. 20'000.- de dépassement pour les infrastructures qui permettront d'installer un éclairage public lorsque nous prendrons en considération la motion que vous avez déposée il y a quelques années sur un plan directeur des lumières. Des déchetteries pour 110'000.- s'inscrivent dans une volonté d'installer progressivement des déchetteries enterrées pour améliorer les conditions de ramassage et éviter les déchets en surface. Le revêtement (325'000.-) nous paraît vraiment faire partie intégrante du projet. J'aimerais insister sur ce point. Le fait d'avoir un revêtement d'une autre couleur que le noir habituel est important ; ce n'est pas qu'une idée mais c'est attesté par des bureaux qui s'occupent de mobilité et de circulation. Le fait d'avoir une autre couleur que le noir habituel de la route donne un sentiment de moins grande sécurité aux automobilistes et atteste clairement qu'on se trouve dans un espace affecté davantage aux piétons. L'espace qui se trouve au nord de la gare de Neuchâtel est tout à fait révélateur. Il y a un jaune assez clair avec une surface plate sans trottoir. Le sentiment de sécurité de l'automobiliste diminue et cela le force à ralentir.

J'aimerais insister sur ce que nous avons déjà dit lors de la séance d'information. Le Conseil communal n'entend pas renoncer à la maîtrise et à la rigueur en matière financière. Ce dépassement n'aura pas d'impact sur l'enveloppe budgétaire 2007 des investissements compte tenu de la planification des travaux. Il donnera lieu à de nouveaux arbitrages lors de l'élaboration du budget et de l'enveloppe 2008. Il n'est pas question pour le Conseil communal de laisser les finances de cette ville dérapier alors même qu'on n'a pas encore atteint l'objectif d'équilibre et de l'assainissement complet. Il n'est donc pas question de voir dans ce rapport un quelconque dérapage lié à l'amélioration progressive de nos finances. J'aimerais que les choses soient très claires de ce point de vue là.

Enfin, les informations données au Conseil général dans le rapport et au cours de la séance d'information ont montré, je crois, que ce projet s'inscrit dans une vision d'ensemble. Vision que le Conseil communal a d'ailleurs eu l'occasion de présenter hier à un bureau d'ingénieurs privés, devant toute une série de représentants des autorités cantonales, pour préparer des programmes d'investissements nationaux dans le cadre du fonds d'agglomération qui devrait déployer ses effets dès 2010 dans toute la suisse. Cela s'inscrit donc vraiment dans une vision d'ensemble. Si ces projets n'existent pas, il n'y aura pas d'argent fédéral, pas d'argent cantonal pour nous soutenir pour des projets prioritaires clairement identifiés en matière d'aménagements, en fonction des contraintes liées aussi à l'avancement de certains projets privés.

Pour le Conseil communal, il n'y a pas l'intention de procéder par tranches de salami. L'Exécutif veut au contraire mener une politique d'ensemble à la fois par rapport aux finances de la ville et aux nécessaires ambitions qui doivent nous permettre de relancer cette ville ensemble.

C'est donc avec l'espoir d'un vote uni sur ce projet, qui à notre sens est vraiment significatif d'une volonté positive pour la ville, ses habitants et le rôle que nous pouvons jouer dans le canton, que nous espérons vous voir voter tout à l'heure.

**M. Xavier Hüther, lib-ppn :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, on m'a souvent dit que j'avais de la peine à distinguer ma droite de ma gauche... alors

pensez l'est et l'ouest ! (rires). Il s'agissait de l'Ouest. La réponse a été donnée en cours de débat.

Par contre, je ne crois pas que vous ayez répondu concernant la question du bidirectionnel sur la rue Zimmermann, ce qui m'entraîne à poser une autre question : le 31 mai, vous nous aviez dit que le bidirectionnel était prévu pour les livraisons de la quincaillerie. Qu'en est-il de l'accès des camions de la quincaillerie après Zimmermann ? Deuxièmement pouvez-vous nous confirmer que les places de la quincaillerie, qui sont semble-t-il sur domaine privé, seront maintenues ? Concernant les ancrages, s'il semble qu'on puisse trouver d'autres solutions pour les tentes, cela ne va pas être le cas pour les chapiteaux. Enfin, la démocratie directe a ceci de beau que le public est proche de nous et nous amène en séance des photos qui ont été prises aujourd'hui, démontrant que les temples modernes peuvent aussi être fixés avec des pieux et qu'il serait souhaitable que le Conseil communal édite un règlement d'utilisation de la place.

**Mme Sylvia Morel, rad. :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais intervenir encore sur un point concernant l'eau de la fontaine. Nous sommes sensibles à un projet bien fait. Nous voulons qu'il soit beau et cela nous choque un petit peu d'imaginer que nous aurons de l'eau non potable sur la place du Marché. Pour 15'000.- il me semble quand même que les gens doivent pouvoir boire de l'eau lorsqu'ils arrivent sur la place du Marché de La Chaux-de-Fonds. Je trouverais déplacé de mettre une pancarte disant que cette eau est non potable. Vu le paquet financier, il me semble que 15'000.- n'est tout de même pas une somme extraordinaire.

**Mme Pascale Gazareth, POP :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je rejoins tout à fait Mme Morel sur la question de l'eau potable. Je crois effectivement que beaucoup de gens qui se baladent dans d'autres villes trouvent très agréable - en particulier l'été quand il fait très chaud - de trouver de l'eau régulièrement sur leur chemin. A La Chaux-de-Fonds c'est beaucoup plus difficile et je pense qu'il faut garder cette possibilité sur la place du Marché.

Encore une remarque, dont on ne fera pas un postulat. Est-il possible d'imaginer de déposer des bacs à compost les jours de marché, de façon à récupérer tous les déchets des maraîchers ?

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour rejoindre ce qui vient d'être dit concernant la fontaine, nous avons prévu cela dans les amendements déposés, puisque nous avons demandé une réduction de 65'000.- pour la fontaine, ce qui voulait dire que nous laissons la fontaine en circuit fermé avec de l'eau potable. C'est le but de cet amendement. Il est logique pour nous que cette fontaine ait de l'eau potable.

**M. Alain Parel, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aurais voulu revenir sur la réponse concernant les terrasses. Tous les commerçants n'ont pas les mêmes moyens. Si on leur impose une qualité de matériaux, va-t-on

participer aux coûts, comme on le fait par exemple près d'ici avec un parc-terrasse à pavés.

Certains sont plus bricoleurs que d'autres mais avec les matériaux du bord. Sera-t-on prêt à entrer en matière pour éventuellement subventionner ?

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, concernant le double sens de la rue Zimmermann, l'idée est vraiment d'éviter le tour systématique de la quincaillerie, mais aussi de ne pas couper l'axe nord-sud qui autorise une sortie sur le Pod. Cela permet d'avoir depuis Numa-Droz jusqu'au Pod l'axe descendant, tout en laissant la possibilité aux gens qui sortent du parking et qui veulent aller dans les quartiers nord de ne pas forcément redescendre sur le Pod. Ils n'arriveront pas jusqu'à Numa-Droz mais devront remonter sur la rue de la Paix. La descente permet d'accéder au Pod pour tous ceux qui sortent du parking Espacité, dont on inversera le sens.

Depuis la sortie du parking nous aimerions pouvoir monter et descendre, ce qui justifie le sens montant au nord de la rue de la Serre ; nous ne souhaitons pas pour autant couper l'axe descendant complet, qui permet de déboucher sur le pod, ce qui fait que sur ce petit tronçon nous avons un double sens. Si cela ne répond pas à votre question, je vous propose que nous regardions un plan ensemble à la pause.

S'agissant des livraisons à la quincaillerie, nous avons dans un premier temps imaginé qu'elles pourraient se faire par le bas de la rue du Collège industriel en intégrant la partie déjà piétonnière entre le traiteur et le complexe Espacité. Cela va probablement être plus difficile que ce qu'on imaginait de passer par-là et les livraisons se feront vraisemblablement par le sud de la quincaillerie en tournant autour et en arrivant au nord. Les places de stationnement qui sont au nord de la quincaillerie sont sur domaine privé. Le choix de les maintenir ou non est celui du propriétaire de l'immeuble, pour autant qu'il respecte l'ensemble des normes de non-empiètement sur domaine public.

S'agissant des pieux de fixation de la tente vus aujourd'hui, nous devons effectivement nous en préoccuper, soit avec un règlement, soit avec des directives extrêmement claires.

Si je comprends bien, vous avez été au moins déjà 3 groupes à souhaiter que l'eau soit potable. Le groupe socialiste ayant demandé que l'on élargisse l'espace autour de la fontaine, je peux imaginer qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'on dépense 15'000.- pour avoir de l'eau potable.

En ce qui concerne la qualité du mobilier et de la participation éventuelle de la ville, j'aimerais faire deux réponses. Dans ce domaine-là comme dans celui de n'importe quelle construction, les exigences posées pour une certaine qualité esthétique ou pour le respect de l'environnement ne donnent pas lieu forcément à une participation de la Ville. Le Conseil communal n'entend pas, d'une façon générale, lorsqu'il pose des exigences en matière d'urbanisme, en supporter automatiquement les conséquences financières. Cela fait partie de son mandat de faire en sorte que les règles urbanistiques soient respectées et de poser des contraintes. Si ces contraintes sont trop onéreuses pour permettre l'installation du mobilier, la logique pure et dure serait qu'on renonce à ce mobilier, tout simplement.

Dans le cas des terrasses, puisque c'est une préoccupation partagée par plusieurs acteurs, on peut encore examiner ce que la Ville pourrait faire, dans le cadre d'un programme général d'encouragement d'une meilleure qualité que ce qu'on voit sur certaines terrasses, à La Chaux-de-Fonds comme ailleurs.

Sur le principe néanmoins, le fait de poser une règle et de veiller à ce qu'elle soit respectée ne donne pas droit à une participation financière. De la même manière, lorsqu'on mettra des places en zone bleue, cela ne donnera pas lieu à un subventionnement des abonnements au parking Espacité.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais revenir à la question des terrasses. Les terrasses des établissements publics qui bordent la place du Marché auront-elles le droit d'être agrandies et dans quelle mesure ? J'imagine que le boulanger-pâtissier qui se trouve sur la place du Marché aimerait bien doubler son nombre de tables et, à partir du moment où on se retrouvera sur une surface monocolore, comment fera-t-on ? S'il n'y a plus de trottoir pour délimiter quelle est la place des voitures, celle des piétons et celles des terrasses, ce serait bien de savoir quelles sont les données disponibles.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** Dans ce domaine, sans vouloir faire une réponse péremptoire, la principale préoccupation, dès lors qu'on laisse des places de stationnement, est qu'on puisse y accéder. On aura donc à veiller à ce qu'il y ait un espace suffisant entre les places de stationnement et les terrasses. Cela peut se faire par de simples marquages au sol. Il y a des questions de sécurité naturellement entre ce qui se passe sur la terrasse et la circulation des voitures. Jusqu'à présent, la préoccupation du Conseil communal était plutôt de supprimer l'idée qu'on est en cage sur une terrasse (puisque systématiquement les terrasses sont fermées). La réponse systématique des services responsables est de dire que c'est une question de sécurité. Comme nous avons une circulation en zone de rencontre, avec priorité claire aux piétons, limitée à 20 km/h, je dirais que je peux exprimer le souhait du Conseil communal qu'on puisse limiter les barrières rigides pour les terrasses en les laissant bouger un peu plus, étant entendu que nous devons surveiller que les questions de sécurité soient réglées et que le parking reste accessible. Il faudra tester quelques comportements avant d'édicter des règles.

**Mme Katia Babey Falce, présidente :** Une première question se pose. Le groupe radical-libéral a demandé que l'arrêté No 2 soit voté avant l'arrêté N°1. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ? Puisque ce n'est pas le cas, nous allons donc voter l'arrêté No 2.

Nous avons trois amendements.

1. Amendement UDC proposant un crédit de 1'519'000.-
2. Amendement radical-libéral proposant un crédit de 1'849'000.-
3. Amendement PS-Verts proposant un crédit de 1'770'000.-.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes convaincus que le fait de poser un tapis bitumeux de couleur ne changera

rien à l'aspect fonctionnel souhaité. Les seuils d'entrée et de sortie, ainsi que la signalisation, joueront le rôle attendu sans que nous devions entrer dans un luxe inutile, du moins pour le moment. Nous craignons également que l'installation de tentes ou chapiteaux, tel que celui de la Plage, n'endommage ce bitume de couleur et, lorsqu'on sait que la fabrique se trouve à Genève, nous pensons qu'il ne faut pas être très écolo pour faire amener des tacons de bitume de là-bas. D'autre part, nous craignons aussi que les pneus des véhicules qui manœuvreront pour entrer dans les places de parc ne laissent des traces sur ce bitume beige. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement visant à la variante A du projet. Pour compléter cet amendement, nous refusons le déplacement de la fontaine. Nous acceptons sa mise en circuit fermé, avec 15'000.- nécessaires pour rendre l'eau potable. C'est ce qui fait la teneur de cet amendement.

**M. Daniel Musy, soc. :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes tout à fait sensibles à l'argumentation de M. Schafroth. C'est vrai qu'on peut se poser des questions sur le choix esthétique de ce revêtement puisque jamais actuellement le Service d'urbanisme ne nous a présenté une quelconque simulation photographique ou informatique. On peut théoriquement faire confiance à ce que ce revêtement beige soit plus chaleureux, plus en harmonie avec la couleur des immeubles de la place et finalement soit un revêtement qui dure, qui soit facilement remplaçable à des coûts qui ne seraient pas exorbitants en faisant venir une machine ou un avion spécial de Genève ou de Bâle. Sur ce plan-là, nous comprenons l'argumentation de l'UDC. Ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord c'est qu'il n'y a pas que le côté fonctionnel, il y a aussi le côté esthétique. Nous faisons confiance au Conseil communal à ce sujet mais nous ne voudrions pas que le service d'urbanisme et les services concomitants nous conçoivent des beaux projets théoriques, comme par exemple des panneaux à l'entrée de la ville, qui quand on les voit dans une salle sont magnifiques esthétiquement et quand on les regarde d'une voiture en entrant dans la ville sont illisibles. Notre confiance est donc tempérée par le débat de ce soir. L'UDC nous dit une chose à laquelle nous sommes sensibles. Nous ne voterons pas avec vous mais nous sommes en pensée avec vos préoccupations (RIRES).

Tout cela pour en venir à notre amendement PS-Verts. Il limite les dépenses totales à 1'770'000.- soit 64'000.- de moins. Si nous avons bien calculé, le déplacement de la fontaine coûte 79'000.- mais comme l'eau potable coûte 15'000.- on retire 64'000.- et le tour est joué. Ce n'est d'ailleurs pas qu'une question de tour. C'est aussi une question d'argumentation. Il y a deux argumentations possibles pour laisser les choses telles qu'elles sont. Premièrement, l'esthétique, en urbanisme, est une question de point de vue. Vous dites qu'esthétiquement cela donnera une belle perspective de la rue du Stand sur la fontaine. Certes, mais on peut aussi imaginer que l'esthétique qui consiste à voir la rue du Stand non coupée par la fontaine a un sens esthétique.

Deuxièmement, si dans quelques années - lointaines dans l'esprit de certains, et peut-être plus rapprochées dans l'esprit des autres - on imagine que la place soit en partie ou totalement piétonne comment fera-t-on pour quand même laisser un transit pour les véhicules. La rue du Stand redeviendrait éventuellement une possibilité de transit qui couperait la zone piétonne en deux.

Pour ces deux raisons, nous pensons que la bonne idée proposée par l'UDC est à soutenir dans notre amendement, qui propose donc de supprimer le déplacement de la fontaine.

**M. Fabien Fivaz, Les Verts :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Verts pensent clairement que la couleur est une des composantes primordiales de la différenciation entre une zone de rencontre et le reste des rues. Nous n'accepterons pas la variante A. Concernant la fontaine, les Verts accepteront de ne pas déplacer la fontaine. Par contre, il est clair que l'eau doit être potable, en circuit fermé.

Enfin, il y a parfois des petites tentes qui n'occupent que la moitié de la place sur la partie Est. Le déplacement de la fontaine pourrait-il empêcher la pose de ces petites tentes ?

**Mme Sylvia Morel, rad. :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'amendement que nous avons déposé est donc d'inscrire 15'000.- de plus pour avoir l'eau potable. Concernant le revêtement, nous sommes d'avis que ce projet doit être accepté dans son ensemble. Nous voulons un projet bien fait où on remarque vraiment ce qui a été réalisé. Si on supprime la couleur, on va avoir l'impression que l'on a simplement regoudronné cette place et qu'on a mis à niveau le sous-sol mais que la surface n'a pas été vraiment changée.

Quant à la fontaine, nous aimerions qu'elle soit telle que proposée dans le projet, dans l'axe de la rue. On ne voit pas tellement pourquoi on laisserait la fontaine décalée sur l'ensemble. Cela nous semble incohérent.

Pour l'avenir, nous souhaitons pouvoir envisager un marché couvert. Et si on veut couvrir ce marché, probablement qu'on envisagera de le couvrir sur sa grande partie et nous allons nous retrouver avec cette petite fontaine au coin de la place. Cela nous semble incohérent. Pour Fr. 60'000.-, sur la somme globale à voter ce soir, cela nous semble de petites économies mal placées. S'il faut refaire cela plus tard, cela va nous coûter extrêmement cher.

Nous allons donc voter l'amendement tel que nous l'avons proposé, avec 15'000.- de plus.

**M. Théo Bregnard, POP :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons déjà défendu l'idée que le revêtement marquait la zone et qu'il était de ce point de vue très important. Concernant la fontaine, nous préférons qu'elle reste où elle est. Les petites économies nous semblent importantes ce soir.... d'autres fois peut-être un peu moins. Alors nous soutiendrons les amendements allant dans ce sens.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** Madame la présidente, le Conseil communal est en pensée avec vous dans la perspective de l'adoption des amendements. Pour une première, ce n'est pas mal.

Tout d'abord, que les choses soient claires : si le Conseil communal vous a présenté ce projet, c'est qu'il pense que c'est le meilleur. Il a fait une bonne partie des débats que vous êtes en train de faire et est arrivé à la conclusion que c'était ce projet qu'il devait vous présenter. A l'évidence c'est donc celui qu'il défendra.

Avec plus ou moins de vigueur sur certains éléments, qui lui semblent vraiment fondamentaux ou simplement le meilleur choix mais qui ne remettraient pas le sens du projet en cause. Ce qui nous semble vraiment fondamental, c'est effectivement le choix de la couleur. Nous avons choisi un aménagement dans un espace relativement modeste. Je rappelle que le seul aménagement qui sera fait est celui des arbres et nous n'aurons donc pas une place très « meublée ». Si on a une surface noire complètement lisse sans les trottoirs, on risque vraiment d'avoir le sentiment d'une place laissée à la voiture. L'élément de la couleur fait donc partie intégrante de ce projet. Je pense même qu'il lui donne du sens compte tenu de l'aspect relativement léger dans l'espace. J'insiste donc pour vous demander d'accepter cette proposition. C'est vrai que nous n'avons pas de bitume de cette couleur en ville et je ne peux pas vous garantir que dans 8 ans il n'y aura aucune trace de frein. Comme vous, je dois croire ce qu'on me dit. L'ingénieur communal et l'architecte communal sont allés à Genève pour voir du bitume déjà posé depuis quelques années. Ils sont convaincus de la solution. Mais il faut aussi admettre qu'à partir du moment où on prend des initiatives et où on veut faire avancer cette ville il y a une petite dose de risque. C'est une solution nouvelle et il faudra la tester.

Je n'ai pas de schéma visuel à présenter à M. Musy aujourd'hui. La question m'ayant été annoncée, j'ai demandé au service d'urbanisme si l'on pouvait sortir un plan. On m'a répondu que si l'on veut être honnête avec un plan qui est vraiment fidèle à ce que cela peut produire, c'est un travail énorme qu'il est impossible de faire entre le lundi et le mardi, surtout que les personnes qui devaient créer le plan étaient avec moi hier devant le canton pour présenter d'autres projets.

Pour ce qui est des risques d'endommagement, nous veillerons à ce que chaque autorisation d'implanter quelque chose sur cette place soit assortie d'un certain nombre de directives (surtout quand je vois les photos complètement hallucinantes qu'on me présente !). Une fois les précautions prises, il y aura certes peut-être d'autres dommages, dus au gel par exemple. Mais d'ici là, nous aurons peut-être d'autres endroits concernés dans la région et d'autres camions qui transporteront du bitume en couleur. Le problème est le même avec les panneaux d'entrée de ville. Nous avons pris un risque, en étant conscients que nous devrions peut-être faire des modifications. Lorsqu'on innove, on ne fait pas forcément tout de suite juste.

S'agissant de la fontaine, si je m'en remettais à des arguments purement jésuitiques, je dirais après M. Musy que si vous voulez que la place devienne complètement piétonne sur la partie ouest, il faut voter la suppression du déplacement de la fontaine. Si vous souhaitez que la place soit couverte, votez comme Mme Morel, pour qu'on déplace la fontaine. Ce sont deux arguments qui se valent mais je pense qu'il faut aller un peu au-delà aujourd'hui.

Je répète que le Conseil communal pense que la solution qu'il propose est la meilleure. Il a mis dans le cahier des charges des services de vérifier encore l'ensemble des tentes qui ont pris place à cet endroit pour vérifier qu'on pouvait toutes les mettre. Sur ce point-là, il était d'avis qu'une *autorisation* de dépenser n'était pas une *obligation* de dépenser. Si effectivement certaines tentes ne pouvaient prendre place sur la partie Est et que cela impliquait la suppression du marché parce que la tente doit passer sur la partie ouest, nous renoncerions à la fontaine. Mais cette vérification n'a pu être faite de manière complète et je ne peux vous donner une

garantie absolue que toutes les tentes qui ont pris place sur la partie Est pourront continuer de le faire.

Si vous ne votez pas le déplacement de la fontaine, cela ne mettra toutefois pas en cause l'ensemble du projet, contrairement au bitume de couleur.

Je pense que le Conseil communal peut soutenir l'amendement qui vise à ajouter 15'000.- pour que l'eau soit potable. Il combat en revanche les autres amendements, l'un avec beaucoup de vigueur (bitume en couleur), l'autre (déplacement de la fontaine) en s'en remettant à la sagesse de vos décisions.

**M. Alain Parel, UDC :** J'aimerais revenir encore sur cet enrobé de couleur. Le Conseil communal dit qu'une vision a été faite à Genève. Je ne sais pas si on peut comparer le climat entre Genève et La Chaux-de-Fonds, par exemple au niveau du salage. Je ne sais pas si tous les samedis les véhicules à moteur viennent stationner sur la place concernée à Genève et y perdent de l'huile (chez nous les maraîchers). Quant aux tentes et chapiteaux, ils sont chargés avec des élévateurs à moteur, qui vont tourner sur place. Si on me dit que les roues qui tournent sur place ne finissent pas par noircir le jaune, je n'y comprends plus rien. Il y aura aussi les carrousel.

On nous dit qu'on va laisser des places de parc sur la rue du Marché. D'après le plan, elle sera également en jaune. J'ai de la peine à imaginer que les véhicules qui stationneront là ne perdront pas d'huile.

Peut-on nous garantir que d'ici 5 ou 6 ans nous n'aurons pas une place jaunâtre, noircie, sale. Certes, elle sera toujours plus claire qu'une place noire au départ. Mais est-ce l'unique solution ? Comme indiqué, je ne pense pas qu'on puisse comparer Genève à La Chaux-de-Fonds. Pourra-t-on nettoyer cet enrobé facilement ?

Je suis étonné que les écologistes ne soient pas choqués qu'il faille faire 300 km pour aller chercher de l'enrobé jusqu'à Genève alors qu'on pourrait le faire juste à côté, même s'il est noir.

**M. Jean-Charles Legrix, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement, esthétiquement, il est évident que le bitume en couleur est plus joli, en tout cas lorsqu'il sera neuf.

J'aimerais toutefois revenir sur la rencontre qui a eu lieu, rencontre par ailleurs très chouette, pour discuter de l'arrangement en vue du retrait du référendum. Au moment de ce que nous pourrions appeler un deal (on renonçait à lancer le référendum dans le but constructif de faire avancer les investissements dans cette ville), on nous proposait 1,8 million. Il faut être clair. Quand on discute d'un accord, il faut le respecter.

C'est comme quand on discute la location d'un appartement, que l'on convient d'un prix. Lorsqu'on envoie le bail, on ne peut pas mettre 46% de plus sans que la personne ne soit un peu surprise.

Aujourd'hui, on nous présente 2'629'000.- alors que lorsque nous avons discuté de l'arrangement sur lequel nous étions d'accord c'était 1,8 million. Cela représente plus de 800'000.- de plus.

Cela me dérange profondément car j'estime que lorsqu'on convient de quelque chose, il faut s'y tenir.

Ensuite, nous avons examiné ces 800'000.-. Je comprends qu'il y ait certaines choses qu'on ne pouvait prévoir au moment de la discussion. C'est pourquoi, sur les 800'000.- de dépassement nous en admettons 400'000.-. Mais nous pensons néanmoins que c'est un peu dur à avaler, lorsqu'on convient quelque chose avec des personnes responsables et sérieuses, qu'on ne s'y tienne pas. Si certains membres du POP sont un peu surpris qu'on revote quelque chose qu'on a voté je peux comprendre. Mais je ne comprends pas non plus qu'on convienne quelque chose et qu'on propose après 46% de plus.

J'aimerais aussi revenir sur la question de l'arbitrage. Il a été question de l'arbitrage des investissements. Cela signifie que le dépassement que nous aurons représentera d'autres investissements que l'on ne va pas faire. J'aimerais quand même dire qu'avec 325'000.- on peut faire de belles choses, comme par exemple des terrains de foot ou diverses choses dont on a parlé pour les jeunes. Et cela simplement en n'acceptant pas que la couleur ne soit pas la même. On peut se poser la question de savoir si cette somme ne serait pas utile ailleurs, puisque nous n'avons pas trop d'argent dans cette ville.

**M. René Curty, rad.** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous avoue que je suis assez déçu de voir la tournure que prend le débat. Le Conseil communal nous présente un projet. Nous sommes environ 45 dans la salle et il peut donc y avoir 45 avis différents. Ce projet est plaisant. Maintenant on nous dit : *Faut-il vraiment faire un tapis de couleur ? Vous rendez-vous compte combien ça coûte ? Faut-il vraiment déplacer la fontaine ? Cela va casser l'esthétique.*

Dans ce cas ... pourquoi veut-on mettre tous ces arbres ? On pourrait aussi rogner un petit peu ! Et les marquises ? Doivent-elles aller jusqu'à Espacité ?

Avec des débats comme ce soir, le Conseil communal ne va plus nous présenter que des crédits pour changer des tuyaux et dans 20 ans nous n'aurons rien fait de plus. Je vous propose donc d'accepter ce crédit comme il nous est présenté et c'est tout. Sinon, nous ne ferons plus jamais rien.

**M. Angelo Locorotondo, UDC** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens à soulever que notre groupe salue l'esprit dans lequel on cherche à réaménager cette place et à la mettre en valeur. Toutefois, je reste convaincu qu'il existe des possibilités de nuancer le passage des véhicules et les zones pour piétons entre du noir et du gris sans devoir aller chercher du tapis de couleur à Genève, ce qui nous fait dépenser plus de 300'000.-.

**M. Eric santschi, rad** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je pense qu'il est absolument indispensable que nous tenions compte du problème tertiaire dans cette zone. Une fois que le Conseil communal prend la décision de nous consulter pour un avenir assez long concernant l'aménagement des places et zones de rencontre, je crois qu'il est important qu'on adhère pratiquement totalement à ce qui est proposé. On peut penser aussi à tous les commerçants même si on laisse encore les véhicules aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui les commerçants ont besoin d'un attrait. Tous les commerçants de l'Est de la ville râlent parce qu'il y a les grands distributeurs qui se trouvent à l'Ouest. Je pense que le dynamisme présenté

aujourd'hui est extrêmement important et on doit suivre ce que dit le Conseil communal. Si nous nous plaçons dans la séance du 31 mai nous avons senti un dialogue entre les partis, la population, le Conseil communal et ce qui va se faire. Je crois que c'est l'avenir qui compte. Sur le moment, on peut discuter de la couleur du revêtement mais c'est sur la longue durée que cela compte. Lorsqu'il y aura une zone d'évitement du centre ville, on pourra encore mieux discuter. Pour l'instant, il est important qu'on soutienne ce projet. Ce n'est pas le déplacement d'une fontaine ou une divergence sur une perspective qui sont importants. Personnellement, je préfère avoir une perspective de la fontaine depuis le haut de la rue du Stand sur la place du Marché que le contraire. Chacun son avis, mais l'essentiel est que la place soit la plus esthétique et la plus fonctionnelle possible. Quand la population verra cette place, elle trouvera que cela valait la peine.

**M. Daniel Musy, soc. :** Abandonnons donc la rue des colères infructueuses et faisons la place à des marchés bien conclus ! Le crédit de deux fois 900'000.- pour le réaménagement de la place du Marché et de la rue du Marché n'est pas un deal que le Conseil communal a proposé aux partis de droite. C'était inscrit dans les crédits que nous devions voter. Ce n'était donc une surprise pour personne. Ils doivent arriver cette année sur nos bancs. Que ce crédit soit maintenant l'objet de réflexions pour être dépassé, pour des questions esthétiques (la couleur) fonctionnelle (mise en place de nouvelles structures électriques) c'est tout à fait légitime. L'UDC a vu aujourd'hui à quel point nous avons écouté ses points de vue dans une séance constructive. Je crois maintenant qu'il faut faire un petit pas pour que ce projet soit accepté de manière la plus unanime, fontaine ou pas. Le revêtement prévu va redonner à cette place de la chaleur et cela fait du bien au cœur.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** Evidemment que s'il y a des véhicules des maraîchers ou des forains qui viennent, on ne peut pas exclure qu'il y ait une tache d'huile. Je voudrais rappeler qu'après les manifestations temporaires sur la place, il y a en général des brosseuses qui passent. La place est nettoyée et nous n'avons donc pas, comme sur une place de stationnement, une accumulation systématique de voitures qui se renouvellent. Finalement, cela peut salir le bitume, qu'il soit gris clair, gris foncé ou noir.

J'aimerais quand même vous inviter à visualiser l'aspect de la place du port à Neuchâtel, en-dessus du parking, qui est critiquée par tous les urbanistes, tous les architectes et aussi par pas mal de citoyens. C'est une place vide, morte, noire, qui a fait l'objet d'aucun aménagement. Les aménagements qui devaient se faire ont été supprimés pour des raisons techniques et nous avons maintenant une place sans intérêt. Ce bitume noir donne vraiment une impression d'espace dédié à la voiture, et je crois que cela vaut la peine d'admettre que nous allons faire une expérience sur la place du Marché. Nous avons pris un certain nombre de garanties pour s'assurer que cette expérience n'allait pas être un désastre. Il faut voir ce que cela donne. L'espace le plus proche qu'on puisse citer dans ces tons, même si ce n'est pas la même matière, c'est au nord de la gare de Neuchâtel. Il a un peu pâli avec le temps mais il est toujours clair.

S'agissant des déplacements depuis Genève, j'aimerais insister sur le fait que nous avons des entreprises qui obtiennent des chantiers dans cette ville en lien avec les marchés publics qui ne sont pas toujours domiciliées dans le canton et, par conséquent, qu'on choisisse du bitume noir ou de couleur, il peut se produire que le bitume ne vienne pas du canton.

Vous pouvez compter le nombre de semi-remorques qui montent chaque matin pour alimenter les centres commerciaux et comparer aux quelques camions qui viendront peut-être de Genève à La Chaux-de-Fonds occasionnellement pour du bitume en couleur. Franchement, l'argument écologique qui dit qu'il ne faut pas aller à Genève pour quelques tacons, ceci seulement après 2, 3 ou 5 ans, n'est pas sérieux. C'est peut-être habile dans le débat, mais ce n'est pas sérieux.

S'agissant des aspects financiers et de l'accord politique, je pense m'être assez expliqué sur les dépassements. J'aimerais rappeler que l'accord politique, avec tous les défauts institutionnels qu'on peut lui trouver, était un accord sur le remplacement d'un projet par un autre, et non sur la sortie d'un nouveau projet sur la place du Marché qui n'existait dans la tête de personne. Ce projet existait. Il y a juste eu une substitution de projets. On a estimé que celui du Collège industriel était trop bloquant sur le plan politique, que le second était plus consensuel. Je souhaite que la couleur du bitume ne mette pas en péril ce qui apparaissait comme un projet consensuel.

Je vous invite par conséquent à maintenir le bitume en couleur, élément assez fondamental du projet et de l'image que l'on veut donner à cette place.

**Mme Katia Babey Falce, présidente :** Je vous rappelle les règles. Nous allons opposer les trois amendements. Vous n'avez le droit de voter qu'une seule fois pour un des trois amendements. Si l'on a 35 voix au total alors que nous sommes 34, nous pouvons tout recommencer.

Nous allons commencer par voter l'amendement UDC, puis celui des radicaux-libéraux et ensuite l'amendement PS-Verts.

Si au premier tour un de ces trois obtient la majorité absolue, il fera l'objet d'un vote. Sinon, c'est le moins bon qui sera éliminé. On revotera alors et celui qui obtiendra le plus de voix passera.

**Amendement UDC : (crédit de 1'519'000.-) : 8 voix**

**Amendement radical-libéral (1'849'000.-) : 9 voix**

**Amendement PS-Verts (1'770'000.-) : 17 voix**

**Mme Katia Babey Falce, présidente :** Aucun de ces amendements n'ayant obtenu la majorité absolue, nous allons éliminer celui qui a obtenu le moins de voix, soit celui de l'UDC.

Deuxième vote :

**Amendement radical-libéral : 9 voix**

**Amendement PS-Verts : 20 voix**

**L'amendement PS-Verts est adopté par 23 voix contre 7.**

**Amendement du Conseil communal accepté tacitement**

Article 3 : Les investissements à charge de la ville, à savoir CHF 1'214'000.- seront amortis annuellement au taux moyen de 4.75%

**M. Marc Schafroth, UDC** : Au vu de ce qui vient de se dérouler, nous demandons une suspension de séance de quelques minutes pour que notre groupe puisse voir quelle position il adoptera au vote final.

**Suspension de séance**

**M. Marc Schafroth, UDC** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe UDC est uni dans l'idée de refuser cet arrêté mais, heureux d'avoir déjà économisé les 15'000.- que nous aurions pu encore vilipender ce soir, et au vu de la sensibilité du projet, nous allons laisser la liberté de vote.

**Mme Katia Babey Falce, présidente** : Je tiens à rappeler que nous allons voter l'arrêté amendé. Le bitume de couleur reste, la fontaine reste à sa place et l'eau potable est ajoutée.

**L'arrêté No 2 amendé (crédit de 1'770'000.-) est adopté par 23 voix contre 3**

**Mme Katia Babey Falce, présidente** : Nous allons maintenant passer au vote de l'arrêté N° 1, amendé.

**M. Marc Schafroth, UDC** : Cet amendement va dans le même sens que l'amendement précédent sans la fontaine. Il s'agit de privilégier la variante A, pour les mêmes raisons qu'expliquées tout à l'heure.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme)** : J'aimerais inviter l'UDC à s'interroger sur le maintien de cet amendement, dans un souci d'uniformité ; sans quoi nous aurons une rue à plat sur la rue du Marché, avec des trottoirs supprimés qui déboucheront sur des trottoirs qui continueront sur la place du Marché, qui elle sera en bitume de couleur.

Dans un souci de cohérence, il me semble qu'on devrait obtenir le retrait de cet amendement. On ne peut pas vous l'imposer mais je me permets de vous le suggérer.

M. Marc Schafroth, UDC : Pour gagner du temps (pas de l'argent, mais du temps), nous retirons l'amendement.

**L'arrêté No 1 est accepté par 26 voix contre 4.**

**Le classement des motions de M. Patrick Herrmann déposée le 28 mars 2001 et de M. Gérard Bosshart déposée le 2 février 2005 est accepté par 34 voix sans opposition**

Mme Katia Babey Falce, présidente : Nous nous trouvons maintenant en présence d'une interpellation urgente. Pour l'urgence, je passe la parole à Mme Morel.

#### **Interpellation urgente des groupes Radical et Libéral**

*Confiance et collaboration entre la droite et le Conseil communal, est-ce une utopie?*

*Lors de la dernière session du Grand Conseil, le député Jean-Pierre Veya a défendu une motion ayant pour objectif d'augmenter le taux maximum de la courbe fiscale tant sur le revenu que sur la fortune. Il proposait même de passer de 14 à 20% pour le revenu et de 3 à 7% pour la fortune.*

*Heureusement, un amendement déposé par les Verts demandant de supprimer les pourcentages dans la motion et qui la limite à l'étude uniquement a été accepté.*

*Une guerre ouverte s'est déclarée au Grand conseil à propos de la fiscalité, la motion ayant été acceptée par 57 voix contre 55.*

*Tout le monde s'était pourtant entendu pour régler les problèmes du canton sans remettre en cause notre fiscalité tant à la hausse qu'à la baisse.*

*Sur le plan communal, le législatif et l'exécutif saluaient la bonne collaboration entre la gauche et la droite lors de l'approbation des comptes 2006, voici un mois.*

*Nous étions d'accord d'assainir notre situation financière et de ne plus parler fiscalité puisqu'en mars de cette année encore, la commission financière renonçait à une augmentation de la quotité d'impôts.*

*Quelle est la position du Conseil communal dans cette affaire?*

*A-t-il mandaté le député Veya à défendre cette motion pour obtenir de nouvelles recettes futures?*

*Est-ce une initiative personnelle du député Veya ?*

*Dans tous les cas, nous déplorons cette attitude.*

*A nouveau, l'image de La Chaux-de-Fonds dans l'ensemble du canton est ternie. Nous passons pour des gens qui ne peuvent régler leurs problèmes et qui veulent profiter des contribuables aisés.*

*A force de jouer à ce jeu, ils partiront tous, ces bons contribuables!*

*Nous attendons avec intérêt la réponse du Conseil communal.*

*Sylvia Morel, René Curty, Laurent Iff, Xavier Hüther, Pierre-André Rohrbach*

**Mme Sylvia Morel, rad.** : Les groupes radical et libéral ont demandé l'urgence parce que nous aimerions avoir une réponse avant les vacances. Nous souhaiterions avoir des éclaircissements quant à nos relations avec le Conseil communal avant les discussions du budget 2008 ; de plus, il nous semble facile de répondre à notre question. Il ne nous paraît pas nécessaire que vous ayez un temps de préparation pour répondre.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme)** : Le Conseil communal ne s'oppose pas au vote de l'urgence.

**L'urgence est acceptée.**

**Mme Sylvia Morel, rad.** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous n'allons pas développer encore davantage. Nous aimerions poursuivre notre relation de confiance, pouvoir discuter entre les groupes de gauche et de droite. Nous avons été quelque peu surpris par ce qui s'est passé au Grand conseil la semaine passée.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme)** : La constitution cantonale prévoit que les députés votent sans instructions, qu'ils soient de gauche ou de droite, et quel que soit le sujet évoqué. Par conséquent, aux yeux du Conseil communal, les débats sur les interventions des uns et des autres au Grand Conseil doivent avoir lieu au Grand Conseil, les débats sur les interventions des uns et des autres au Conseil général peuvent avoir lieu, quel que soit le sujet, au Conseil général. Mais les débats sur les débats des uns et des autres au grand Conseil n'ont pas leur place au Conseil général. C'est l'avis du Conseil communal, qui ne souhaite par conséquent pas développer davantage sur ce point.

**Mme Sylvia Morel, rad.** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous ne sommes pas du tout satisfaits de cette réponse. Nous pensons que la fonction de conseiller communal justifie quand même certaines réserves dans certains discours.

**M. Francis Stähli, POP** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas satisfait de la réponse du Conseil communal et je demande l'ouverture du débat.

**L'ouverture du débat est acceptée par 25 voix.**

**M. Francis Stähli, POP** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'estime qu'il doit être répondu à cette interpellation car elle pose un problème de confiance. J'ai beaucoup apprécié le fait qu'une confiance ait été retrouvée entre nous durant cette législature. Mais si vous lisez le texte de cette interpellation, la question de la confiance est posée. Une première réponse est qu'un député a le droit de s'exprimer indépendamment de ses positions relatives à sa ville. Il en a totalement le droit et je vous ferai remarquer que cela s'est d'ailleurs déjà produit. Toutefois, il serait intéressant de savoir si M. Veya, actuellement conseiller communal et député, a été mandaté par le Conseil communal pour défendre la position qu'il a défendue. Et là

j'aimerais une réponse très simple du Conseil communal : a-t-il été mandaté, même informellement, oui ou non ?

Deuxièmement, j'aimerais savoir à quel moment la motion a été déposée. Est-ce que le motionnaire était déjà conseiller communal ? Cela permettrait d'éclaircir la réponse à la question.

Quelque chose dans le texte de la motion est erroné. On parle de guerre ! Il y a eu une opposition gauche-droite mais une telle opposition n'est pas forcément la guerre !

En plus, comme vous l'avez fait remarquer, la motion a été amendée sur le taux. Et ce à quoi le député s'est rallié, c'est qu'on rediscute de la fiscalité. Cela ne veut pas dire que les termes de la motion seront acceptés.

Premièrement : M. Veya est un député. Deuxièmement, le Conseil communal doit le dire : il n'a pas du tout été mandaté. La preuve en est que la motion date d'avant l'entrée de M. Veya au Conseil communal. Il était le premier signataire et il n'a aucunement idée d'imposer quoi que ce soit et de quitter le dialogue.

**M. Jean-Charles Legrix, UDC** : Effectivement, la motion a été déposée avant que M. Veya siége au Conseil communal. Donc, pour moi, la réponse est déjà évidente.

**Mme Sylvia Morel, rad.** : Effectivement la motion a été déposée en 2005. Mais nous estimons qu'elle aurait très bien pu être développée par un autre membre du POP car le député Veya est quand même conseiller communal et vous savez que la discussion des impôts est extrêmement sensible.

Nous, nous avons le sentiment d'être finalement un peu trahis. Qu'on donne une image de La Chaux-de-Fonds qui ne correspond pas du tout à celle qu'on aimerait donner à l'extérieur.

C'est pourquoi nous contestons ce qui s'est passé.

**M. Pierre-Alain Borel, soc.** : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis un peu choqué de la tournure que prennent les débats. Pourquoi ne pas se poser la question suivante : finalement est-il admissible, correct, pensable, qu'un conseiller communal soit aussi député ? A partir du moment où on admet que c'est le cas - et il me semble que la constitution cantonale prévoit que c'est possible - un conseiller communal député n'a pas à être otage ni de ses collègues du Conseil communal, ni du Conseil général, ni des partis politiques. Je ne suis pas choqué qu'un conseiller communal puisse défendre un certain nombre de positions dans un hémicycle cantonal. Nous avons d'ailleurs vu plusieurs fois, dans d'autres législatures, d'autres députés - comme par hasard qui étaient de droite et membres du Conseil communal - voter des choses qui n'allaient pas tout à fait dans le sens des intérêts de la ville de La Chaux-de-Fonds. Je ne crois pas que nous avons des députés conseillers communaux qui sont forcément élus pour défendre les intérêts d'une ville. Au contraire, on doit défendre les intérêts d'un canton et d'une région.

**M. Laurent Kurth, président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans la mesure où vous avez souhaité une ouverture du débat, je serai donc un peu plus long dans la prise de position du Conseil communal, notamment en réponse à l'intervention de M. Stähli.

Comme cela a été dit, l'intervention dont il est question a été déposée en 2005. Au moins à son dépôt, avant même qu'on réponde ici, M. Veya ne peut pas être supposé mandaté par le Conseil communal.

J'aimerais insister sur le fait que le Conseil communal ne s'autoriserait pas à donner un mandat à un ses collègues ou à un député, dès lors que la constitution prévoit que les députés votent dans l'intérêt du canton sans instructions. S'il arrive au Conseil communal d'informer, voire même d'inviter des députés à des séances d'information, de leur envoyer des documents écrits en lien avec des préoccupations qui sont les nôtres, à aucun moment, que ces députés soient membres de l'Exécutif ou pas, le Conseil communal n'a donné des instructions et à aucun moment il ne donnera des instructions quant à la façon de voter, avec leur groupe ou contre leur groupe, en fonction de leur sensibilité. Cela est tout à fait clair.

Relevons que lorsque la taxe foncière a été supprimée, elle ne concernait que trois communes dans le canton et des conseillers communaux en fonction ont voté sa suppression ; on pouvait, au nom de l'image de la ville, considérer qu'on votait dans son intérêt ; en revanche, au nom des ressources, on pouvait considérer qu'on votait contre l'intérêt de la ville. De la même manière, lorsqu'il s'agissait de voter le projet de police unique au grand Conseil, alors que nous étions engagés dans ce projet et que les autres villes le contestaient, nous n'avons pas surveillé que les membres du Conseil communal de notre ville votaient de telle ou telle manière. Cela n'existe pas.

Nous avons des échanges avec les députés pour s'informer régulièrement mutuellement de nos préoccupations mais nous n'irons pas au-delà.

J'aimerais rappeler que la position du Conseil d'Etat, clairement exprimée dans ce débat comme dans d'autres, est de dire : dans la mesure où le Conseil d'Etat entend de toute façon venir avec une réforme de la législation fiscale, nous acceptons toutes les propositions, qu'elles soient de gauche ou de droite, qu'elles visent à augmenter ou baisser les impôts. Nous les acceptons toutes pour étude et nous reviendrons avec les analyses de nos services et du Conseil d'Etat. Il n'y a donc rien d'infamant à ce que des députés alimentent les propositions sur la table du Conseil d'Etat.

Il faut admettre qu'aujourd'hui on pourrait dire aux Chaux-de-fonniers qui demandent des baisses de recettes qu'ils travaillent à la fois dans l'idée d'améliorer l'image de la ville, et qu'ils sont en même temps en conflit de loyauté avec la ville, en diminuant les recettes alors qu'on en manque déjà.

Ceux qui demandent des augmentations de recettes pourraient se voir reprocher exactement l'inverse : Nuire à l'image de la ville avec une volonté d'augmenter les impôts, mais contribution à l'augmentation des recettes.

Je crois que nous sommes à côté du débat. A l'évidence, ce débat est un débat idéologique, qui a sa place au Grand Conseil, qui a sa place ici, mais qui n'a pas sa place lorsqu'on mélange les deux salles. Cela me semble très important.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce qui me choque, c'est cette manière d'interpeller. Je trouve effectivement que chaque personne a une fonction. Au Grand Conseil, nous avons notre fonction de député. Nous sommes libres de nous exprimer. J'ai plutôt l'impression que la confiance serait rompue si de pareilles interpellations devaient continuer à arriver. Ce sont des interpellations qui, pour moi, n'ont qu'un sens purement électoral.

**Mme Sylvia Morel, rad. :** On ne conteste absolument pas le droit à une personne de s'exprimer et de voter. Ce que nous remettons en question ce soir, c'est la défense d'un dossier relativement sensible par un conseiller communal. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

**Mme Katia Babey Falce, présidente :** Avant de lever cette séance, j'aimerais vous rappeler 3 dates. Je vous invite à être nombreux à la séance du 7 juin prochain à 19h30 à la Vue-des-Alpes (séance d'information SIRUN des trois villes). Je vous rappelle également la séance commune avec Le Locle du 28 juin à 20h, au Locle, et notre séance ordinaire du 3 juillet à 19h30 .

Je me permets de vous rappeler ces dates puisqu'il y a eu pas mal de changements.

Merci à vous tous et bonne nuit.

Séance levée à 22h15

*La présidente :*  
*Katia Babey Falce*

*Le secrétaire :*  
*Pierre-André Monnard*

*La secrétaire-rédactrice :*  
*Marie-France Emery*